



**CATALOGUE
ÉLEVAGE
2023**



**LUTTE ALTERNATIVE
ET CONVENTIONNELLE**



ARMOSA
keeping nature at its best



L'OFFRE LA PLUS COMPLÈTE DE LA LUTTE ANTI-NUISIBLES



HOME & GARDEN



ÉLEVAGE



AGRO-DISTRIBUTION



PEST CONTROL / 3D

DEVELOPPEUR

FABRICANT

METTEUR EN MARCHÉ

En développant, produisant et fournissant des solutions adaptées aux professionnels et déclinées vers le Grand Public, nous prenons nos responsabilités vis-à-vis de notre environnement et des générations à venir.

Avec plus de 30 ans d'expérience sur le terrain, Armosa est un acteur incontournable du marché. Grâce à ses 9 sites à travers l'Europe, les experts Armosa restent disponibles au plus près de chez vous. Découvrez nos installations en vidéo.



Les experts Armosa vont sur le terrain. Découvrez comment ils accompagnent la clientèle, réalisent des essais et élaborent des solutions toujours plus efficaces.



Armosa est présent sur toute la chaîne de valeur, de la R&D jusqu'à la mise à jour des produits en passant par l'homologation, la production et la distribution.

R&D

Mise à jour
des produits

Licence

Formations

Homologation

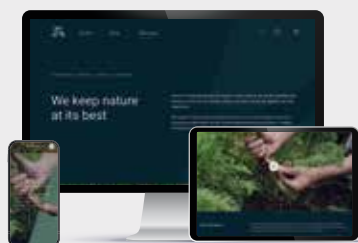
ARMOSA,
ACTIF SUR
TOUTE LA CHAÎNE
DE VALEUR

Supports
techniques

Production

Distribution

Mise en marché



www.armosa.eu

ARMOSA NEWS



ARMOSA LANCE SON WEBSHOP B2B

Depuis ce 1^{er} Juillet 2022 Armosa a lancé sa plateforme de vente en ligne. Cette plateforme est opérationnelle pour tous nos clients professionnels. Si vous n'êtes pas encore client, il vous suffit de vous créer un profil sur cette même plateforme.

www.shop.armosa.eu



AGRIVET

Une division du groupe Armosa, dédiée à **la biosécurité, la santé et la nutrition animale**. Proches des éleveurs et conscients de leurs enjeux, nos experts développent des protocoles uniques, décrivant de manière détaillée chaque problématique ainsi que l'ensemble des solutions existantes pour y faire face. Avec le concept AGRIVET®, nos experts regroupent les produits et équipements sélectionnés, sous différentes marques renommées.

www.agrivet.eu



ARMOSA ON TOUR

En 2022, Armosa a réitéré son habituel Armosa on Tour, des journées techniques dédiées aux professionnels du Pest Control dans les 4 coins de la France. Nos équipes commerciales étaient à Paris, Nantes, Bordeaux et dans nos locaux à Vedène. Cette édition a été un réel succès avec plus de 180 participants.



GIRERD

Armosa, l'acteur incontournable pour les solutions Jardin & Habitat, est devenu il y a plus d'un an le propriétaire de l'entreprise familiale « Les Graines GIRERD ». Connue du grand public avec sa marque Protecta®, Armosa vient renforcer sa position sur le marché pour proposer une gamme de semences répondant à la demande actuelle.

NEUDORFF - ARMOSA FRANCE

Neudorff et Armosa France unissent leurs forces au travers d'un accord de partenariat de distribution. Neudorff accorde sa confiance à Armosa pour la distribution de l'intégralité de sa gamme incluant les solutions de biocontrôle (anti-limaces, insecticides de jardin, fongicides, herbicides), engrais, et produits anti-nuisibles ménagers. Ce partenariat conduit à la proposition de l'assortiment de solutions alternatives le plus complet du marché français du Jardin et de l'Habitat.



DES NOUVEAUX SEAUX

Armosa a toujours été très soucieux de l'environnement et du changement climatique de plus en plus alarmant. Pour garder le meilleur de la nature, **nous avons décidé d'orienter tous nos seaux vers un plastique 100% recyclé**. La seule différence notable sera une couleur grise à la place de la couleur blanche connue de tous. Ne soyez donc pas surpris de ce changement qui prendra place à partir de 2023. La qualité de nos produits reste inchangée.



SPAN

Armosa décide de poursuivre sa croissance mondiale en faisant l'acquisition du grossiste SPAN. Armosa viendra compléter les produits et services que proposait déjà SPAN sur le marché hollandais. Notre entreprise apportera toute son expertise et son savoir-faire afin de pouvoir proposer des solutions efficaces aux clients du grossiste hollandais sans pour autant réinventer l'entreprise déjà bien implantée au Pays-Bas.





Partenaire réactif, expert reconnu dans les milieux professionnels depuis plus de 30 ans, nous privilégions l'efficacité de nos produits, déclinés et adaptés pour l'élevage.

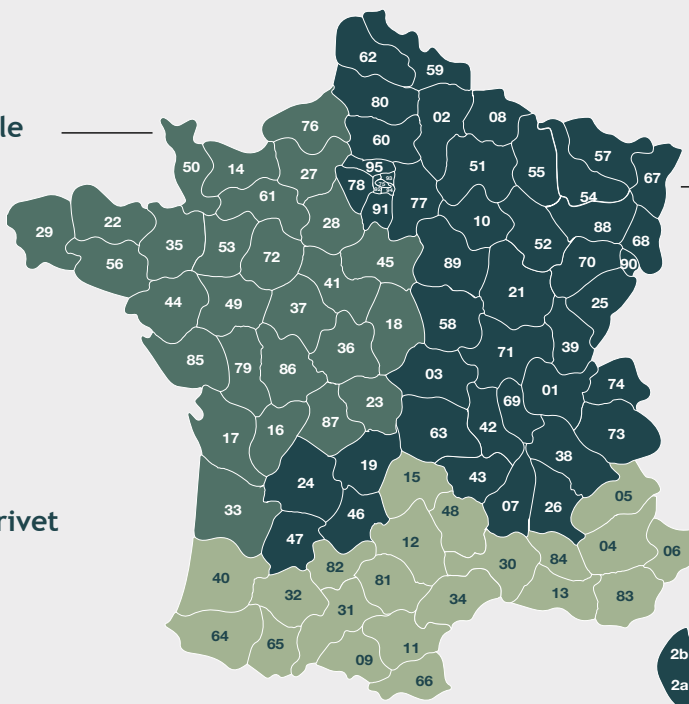
Nos représentants commerciaux

Grand Ouest Directrice commerciale

Céline Epinard
06 04 64 61 33
celine.epinard@armosa.eu

Directeur technique et développement Agrivet

Jérôme Monnier
07 48 88 22 02
jerome.monnier@armosa.eu



Région Nord-Est

Laurent Saguet
06 77 88 08 48
laurent.saguet@armosa.eu

Région Sud

Eric Coulon
06 77 81 07 85
eric.coulon@armosa.eu



Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



Concerné par l'article L522-18 du code de l'environnement ou l'article L253-5-1 du code rural et de la pêche maritime.

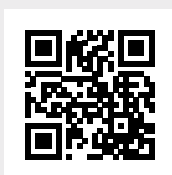
Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. L'entreprise ARMOSA SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

IMPRESSION : SODIMPRIM - 36 boulevard d'Avignon - 84170 MONTEUX
Tél : 04.90.61.00.05 - mail: Imprimerie@sodimprim.com

LA NOUVELLE PLATEFORME DE VENTE EN LIGNE A VU LE JOUR

www.shop.armosa.eu



Ce site facilitera vos prises de commande et vous permettra de suivre en temps réel les documents générés sur votre compte (livraison, factures, devis...). C'est donc avec plaisir que nos équipes seront disponibles afin de vous accompagner dans cette nouvelle aventure.

L'idée vous séduit déjà ?

**N'attendez plus et demandez, dès à présent,
votre identifiant et votre mot de passe.**

100 % EXPERTS ÉLEVAGE POUR DES CLIENTS 100% SATISFAITS



BOVINS



VOLAILLES



PORCS



CAPRINS



OVINS



CHEVAUX

DES PROTOCOLES ET SOLUTIONS ADAPTÉS POUR CHAQUE TYPE D'ÉLEVAGE PROFESSIONNEL

Proches des éleveurs et conscients de leurs enjeux, nos experts développent des protocoles uniques, décrivant de manière détaillée chaque problématique ainsi que l'ensemble des solutions existantes pour y faire face. Chaque protocole aborde une thématique de A à Z, et associe les produits et recommandations nécessaires. L'éleveur peut directement passer à son implémentation.

BIOSÉCURITÉ



La biosécurité est l'ensemble des mesures prises dans un élevage pour minimiser le risque d'entrée et de propagation d'agents pathogènes dans l'élevage.

DÉTERGENTS



DÉSINFECTANTS



ÉQUIPEMENTS



SANTÉ ANIMALE



La santé animale est au cœur d'AgriVet®. Des animaux en bonne santé sont synonymes d'animaux productifs et d'une alimentation saine. Ceci à son tour est lié à la santé humaine.

SOIN DES ANIMAUX



PRODUITS VÉTÉRINAIRES



SANTÉ ANIMALE



NUTRITION



Une alimentation saine est la base d'une bonne santé animale et d'une production rentable. La famille NUTRITION ANIMALE comprend différents groupes de solutions selon les espèces animales.

BOVINS



PORCS



VOLAILLES



Avec le concept **AGRIVET®**, nos experts regroupent les produits et équipements sélectionnés, sous différentes marques renommées, dont Armosa®, connue de tous, et AGRIVET®, déjà appréciée par les éleveurs au Benelux .

Grâce à l'**approche unique et préventive** des problèmes de santé animale, **les risques de contamination, de propagation et d'épidémies sont réduits au minimum, pour un rendement maximal.**

En répondant aux trois paramètres les plus importants dans la vie de l'animal, nous sommes en mesure d'offrir une solution totale pour les soins quotidiens de l'exploitation.



AGRIVET® est synonyme de produits de haute qualité pour l'élevage professionnel, dans lequel la santé des animaux et des humains est centrale.

NETTOYAGE	09
DÉSINFECTION	13
SOLUTIONS ALTERNATIVES	19
SOLUTIONS CONVENTIONNELLES	33
SOLUTIONS AUTOUR DE L'ÉLEVAGE	51
RODONTICIDES	59
ASSÉCHANTS	79
SANTÉ ANIMALE	83
NUTRITION	87
ENVU (Bayer)	95

TABLE DES MATIÈRES



NETTOYAGE



ARMOSA
keeping nature at its best



ERACLEAN FOAM

Nettoyant alcalin moussant concentré

Eraclean Foam est utilisé pour l'élimination des graisses, des protéines et de la pollution organique dans le secteur agricole.

La fonction mouillante garantit une action en profondeur pour que la solution pénètre même les souillures les plus persistantes. La mousse onctueuse augmentera le temps de contact avec les surfaces, améliorant le nettoyage. Utilisable sur tous types de surfaces et matériaux en élevage pour l'élimination de graisses animales, fientes ou autres dépôts organiques.

Dosage et mode d'emploi : A appliquer au canon à mousse haute pression à une dose de 1,5 - 2%. Laissez le produit agir pendant 30 – 60 minutes. Rincez à l'eau froide après application.

L'utilisation de l'Eraclean Foam permet d'éliminer jusqu'à 80% des microorganismes présents et d'optimiser ainsi le résultat de désinfection qui suit.

Eraclean Foam est utilisable en agriculture biologique.

Références	Contenances	Conditionnement
HY-DET-01001	Bidon de 22 litres	Unitaire
HY-DET-01006	Fût de 230 litres	Unitaire



ERACLEAN DIAMOND

Nettoyant alcalin moussant concentré

Eraclean Diamond est inoffensif pour matériaux sensibles (machines, tracteurs et véhicules) et agréablement parfumé. Il élimine les salissures les plus tenaces grâce à sa mousse onctueuse et son adhérence unique.

Dosage et mode d'emploi : A appliquer au canon à mousse haute pression à une dose de 0,5 - 3%.

Laisser le produit agir 5 - 30 minutes.

Rincer à l'eau froide après application.

Eraclean Diamond est utilisable en agriculture biologique.

Références	Contenances	Conditionnement
HY-DET-01003	Bidon de 5 litres	4 / carton
HY-DET-01004	Bidon de 20 litres	Unitaire
HY-DET-01007	Fût de 200 litres	Unitaire

Références	Contenances	Conditionnement
EQ-HYG-01001	Canon à mousse - 2L	Unitaire
EQ-HYG-01002	Raccord rapide - Alto/Kew	Unitaire
EQ-HYG-01003	Raccord rapide - Karcher	Unitaire
EQ-HYG-01004	Reducteur - 1/4"x3/8"BSP	Unitaire



DÉSINFECTION



Eraser®

Désinfectant concentré à large spectre.

ERAZER est un désinfectant à effet synergique. Sa formule est à base de chlorure de didécyl diméthyl ammonium (CDDA) et de glutaraldéhyde. Le CDDA est un ammonium quaternaire de dernière génération avec un grand pouvoir tensioactif qui permet au glutaraldéhyde, le désinfectant virucide le plus efficace, de pénétrer tous les micro-organismes même ceux couverts de saleté, de déchets organiques ou de dépôts gras. Sa combinaison d'ammonium quaternaire, d'un glutaraldéhyde et tensioactif puissant le rend très efficace contre les micro-organismes en élevage.

Par pulvérisation ou canon à mousse : Bactéricide/Fongicide - dilution à 0,5% par pulvérisation (15min de contact). Virucide: dilution à 1% par pulvérisation (30min de contact)

Par nébulisation et Thermo-nébulisation : dilution 10% (30min de contact)

Application : Pulvérisation / Nébulisation à froid / Thermo-nébulisation / Immersion (pédiluve)

COMPOSITION : Glutaraldéhyde 15%, chlorure de didécyl diméthyl ammonium 10%

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnement
IN-GLT-20020	Flacon de 1 litre	12 / carton
IN-GLT-20018	Bidon de 5 litres	4 / carton
IN-GLT-20019	Bidon de 20 litres	Unitaire
IN-GLT-21003	Fût de 200 litres	Unitaire



Erazer +

Erazer + est utilisé pour la désinfection et la désinsectisation de tous types de bâtiments d'élevage de manière efficace et persistante.

Erazer + est recommandé pour désinfecter et désinsectiser les sols, les murs et les outils. Il supprime :

- les microorganismes: bactéries Gram+, Gram-, virus, spores, champignons.
- les insectes : mouches, ténébrions, moustiques, puces, cafards.
- les arachnides : poux, poux rouges, araignées, etc.
- les acariens.

POINTS FORTS

- Désinfectant ultra concentré associé à un insecticide choc et persistant
- Gain de temps et d'argent pour l'utilisateur (Rentabilité + efficacité)
- Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde et non corrosif.
- Rémanence de 12 semaines sur l'insecticide

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

- Bactéricide à 1% , fongicide 1%, virucide 1%, insecticide 1%.
- Procéder au nettoyage (curage, lavage, puis rinçage) avant utilisation Erazer +
- Application possible en pulvérisation, canon à mousse

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

Les doses suivantes d'Erazer + doivent être appliquées pour la désinfection et la désinsectisation des surfaces à traiter.

• Pulvérisation / Canon à mousse :

- Préventif : 5 ml dans 1L d'eau
- Forte / Intense : 10 ml dans 1L d'eau

Il est recommandé d'appliquer le produit à la dose de 1% jusqu'à ce que la surface traitée soit mouillée.

Prévoir 0,3 L de solution/m²

- **Nébulisation / Thermonébulisation** : 1 L dans 10L d'eau pour 500m³.

COMPOSITION

Glutaraldehyde 15 %(p/v) • DidecylDimethylAmmonium Chloride 10 % (p/v) • Cyperméthrine 10 % (p/v)

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
IN-GLT-20002	Bidon 1 litre	12 / carton
IN-GLT-20001	Jerrican 5 litres	4/carton PRODUIT DECONDITIONNABLE
IN-GLT-20003	Jerrican 10 litres	Unitaire
IN-GLT-20006	Jerrican 200 litres	Unitaire



Erazer OPP

Fumigène à mèche Bactéricide / Fongicide / Virucide

Erazer OPP est un désinfectant fumigène qui peut être utilisé pour la désinfection aérienne et le traitement des locaux et des surfaces hors de portée des produits désinfectants typiques. Sa formule est à base d'O-phénylphénol (OPP ou biphenyl-2-ol), lui conférant une importante activité fongicide et virucide. Erazer OPP permet une diffusion rapide et large de la fumée dans toute la zone traitée. Il est recommandé pour la désinfection des exploitations d'élevage, des silos et des camions (transport d'animaux ou d'aliments).

APPLICATION :

Erazer OPP 1kg jusqu'à 2000 m³

Erazer OPP 100g jusqu'à 200 m³

Erazer OPP 20g jusqu'à 40 m³

COMPOSITION : 30% biphenyle-2-ol

Références	Contenances	Conditionnements
HY-DEI-05001	Pot de 20 g	6 / carton
HY-DEI-05002	Pot de 100 g	8 / carton
HY-DEI-05005	Pot de 1 kg	4 / carton

BIOSÉCURITÉ

DÉSINFECTANT



AGRIVET
WHEN HEALTH MATTERS ■■■



DIOX FORTE 0,45%

DÉSINFECTANT DES EAUX AU DIOXYDE DE CHLORE



**FORMULATION
BREVETÉ**



Diox Forte 0,45% est un désinfectant à 2 composants pour la génération in situ de dioxyde de chlore, l'oxydant le plus puissant pour la désinfection de l'eau et l'élimination du biofilm dans les installations d'eau.

Il est formé à partir de 2 précurseurs :

- **Diox Forte A**, composé de 0,7% de chlorite de sodium
- **Diox Forte B**, 6% d'hydrogénosulfate de sodium et de 3% de persulfate de sodium

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Le produit est prêt à l'emploi 4 à 6h après mélange.

► **Nettoyage des conduites d'eau pendant le vide sanitaire**

- 1000ml de Diox Forte 0,45% / 100L d'eau
- Après 2h de contact, rincer les conduites d'eau

► **Entretien des installations d'eau**

- 60 à 100ml de Diox Forte 0,45% / 1000L d'eau
- Dosage supérieur possible jusqu'à 300ml / 1000L d'eau

Grâce à un traitement continu avec Diox Forte 0,45%, la formation du biofilm est évitée et la qualité de l'eau est surveillée de manière économiquement responsable. La solution RTU a une stabilité de 30 jours.

HY-WAT-01011	Diox Forte 0,45% A 9L
HY-WAT-01012	Diox Forte 0,45% B 1L
A + B	Diox Forte 0,45% A+B 9L + 1L
HY-WAT-01003	Diox Forte 0,45% A 18L
HY-WAT-01004	Diox Forte 0,45% B 2L
A + B	Diox Forte 0,45% A+B 18L + 2L

HY-WAT-01013	Diox Forte 0,45% A 90L
HY-WAT-01014	Diox Forte 0,45% B 10L
A + B	Diox Forte 0,45% A+B 90L + 10L
HY-WAT-01015	Diox Forte 0,45% A 180L
HY-WAT-01016	Diox Forte 0,45% B 20L
A + B	Diox Forte 0,45% A+B 180L + 20L
EQ-WAT-01002	Pompe doseuse pour Dioxyde de chlore

EQ-WAT-01003	Pièce de fixation pour pompe Diox Forte
EQ-WAT-01004	Lance d'aspiration pour pompe doseuse Diox Forte
EQ-WAT-01005	Point d'injection pour pompe doseuse Diox Forte
EQ-WAT-01006	Tuyau d'injection pour pompe doseuse Diox Forte
EQ-WAT-01007	Konax Connector pour pompe Diox Forte
Kit complet	Kit complet pompe doseuse Diox Forte
EQ-WAT-01008	Joint de rechange pour pompe doseuse Diox Forte



**GESTION DES INSECTES
SOLUTIONS
ALTERNATIVES**



ARMOSA
keeping nature at its best

Larvapyx

Larvicide micro-granulés à base de pyrèthre végétal pour lutter contre les larves de mouches et de moucheron dans les locaux d'élevage. Insecticide ténébrions et poux rouges.

Le produit s'applique en épandage à sec.

Ruminants :

Appliquer à raison de 3 kg/ 100 m². Répéter le traitement 3 jours de suite. Renouveler ce schéma de traitement toutes les 2 à 4 semaines en fonction de l'infestation.

Porcs :

Appliquer sur les caillebotis. Renouveler le traitement toutes les 2 à 4 semaines en fonction de l'infestation.

Volailles de chair :

Utiliser lors du vide sanitaire juste avant la mise en place de la paille. Il est recommandé d'insister sur le pourtour du bâtiment, le long des parois (bande de 1,5m). Dans un second temps, après la mise en place de la paille et avant l'arrivée des animaux, épandre les granulés sous les mangeoires et les becquets.

Poules au sol :

Insister plus particulièrement dans les nids et sur les caillebotis. Renouveler l'application après 10 jours.

DOSAGE :

3 kg/ 100 m² ou 300 g /10 m²

COMPOSITION :

0,125% m/m d'extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium*, extrait de fleurs en pleine floraison et matures de *Tanacetum cinerariifolium* obtenu avec solvants hydrocarbonés (N° CAS 89997- 63-7) + 0.33% m/m Huile de lavande (CAS 8000-28-0).

USAGE PROFESSIONNEL

Compatible avec l'agriculture biologique.

Références	Contenances	Conditionnement
------------	-------------	-----------------

IN-PYR-99061	Seau 15 kg	Unitaire
--------------	------------	----------

Poudreuse électrique

Batterie 12V Lithium - Réservoir : capacité 7L - 3 vitesses d'application.

Conseil : pour un traitement de très grande surface, idéal pour le Larvapyx, la terre de diatomée et répulsif sous forme de poudre.

Références	Contenances	Conditionnement
------------	-------------	-----------------

EQ-PUL-02068	7 litres	Unitaire
--------------	----------	----------



GERAPYX RÉPULSIF

MOUCHES, POUX ET TIQUES



► **APPLICATION AU PISTOLET SUR LA LIGNE DE DOS DE L'ANIMAL**

Application locale externe. Appliquer la dose totale sur la ligne du dos, du chignon jusqu'à la base de la queue, en veillant à appliquer environ 1/4 de la dose totale sur le chignon.

Dose : 10 ml/100 kg de poids vif

Dose maximale : 25 ml/animal

► **COLORANT BLEU POUR IDENTIFIER LES ANIMAUX TRAITÉS**

► **RENOUVELLEMENT SELON LA PRESSION PARASITAIRE**

COMPOSITION : Chrysanthemum cinerariaefolium, extrait de fleurs de Tanacetum cinerariifolium (N°CAS: 89997-63-7) 15g/l et Géraniol (N° CAS: 106-24-1) 10 g/l

Gerapyx est compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Référence	Contenance	Conditionnement
RE-PYR-75001	Bidon de 2,5 L	Unitaire
EQ-MAP-02001	Pistolet applicateur - 2,5L	Unitaire





MUSTAV +

Répulsif liquide en émulsion aqueuse

Insectifuge prêt à l'emploi parfaitement adapté aux problématiques liées à la présence des insectes volants (mouches, moustiques, taons) pendant la traite.

- En pulvérisation sur les pis et pattes arrières de la vache avant la traite.
- Rémanence : 3 à 4 jours sur les animaux et 10 jours sur les surfaces propres et lisses.

COMPOSITION : 8 g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7), 17 g/kg huile d'eucalyptus citriodora

TP19 : Répulsif

MuSTav + est compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Références	Contenances	Conditionnements
IN-PYR-92017	Flacon de 1 litre	8 / carton
IN-PYR-92019	Bidon de 5 litres	Unitaire



OBJECTIF :

Favoriser la traite et optimiser la qualité du lait

ACTIONS :

- Pulvériser dans la salle de traite (parois, tubulaires, ...)
- Pulvériser la mamelle, le flanc et les pattes arrières des animaux

AVANTAGES :

- Agréé en agriculture biologique
- Facile d'utilisation (prêt à l'emploi)
- Conditions de traite plus calme et agréable
- Evite le décrochage de griffes
- Optimise les résultats butyriques
- Diminue les risques sanitaires (mammites)





EFFET CHOC

Nébulous Turbo

Nébulous Turbo est un insecticide concentré sur les insectes rampants et volants. Il est constitué de pyrèthre et d'un synergisant végétal.

Nébulous Turbo est applicable, après dilution dans l'eau, en pulvérisation, en ciblant particulièrement les fentes et crevasses qui peuvent abriter les insectes. Il peut également s'utiliser en traitement de volume à l'aide de générateurs d'aérosols à froid de type "nébulisateur" ou à chaud de type thermonébulisateur.

DOSAGE

Pulvérisation : 100ml dans 5L d'eau pour 100 m²

Nébulisation : 200ml dans 500ml d'eau pour 1000 m³

COMPOSITION : 60 g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7) + synergisant végétal.

TP18 : insecticide

Nébulous Turbo est compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Référence	Contenance	Conditionnement
-----------	------------	-----------------

IN-PYR-93005	Flacon de 1 litre	8 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
--------------	-------------------	---------------------------------------



Nebuliseur Airofog

Appareil électrique destiné au traitement des locaux d'élevage.

Permet d'intervenir à l'intérieur des matériels de transport : remorques, citernes, containers, etc. Produit un brouillard dense formé de goutelettes d'un diamètre d'environ 50 microns. Les goutelettes restent en suspension dans l'air de 5 à 15 mn suivant température et hygrométrie.

UTILISATION

Flexible souple pour une approche manuelle. Il peut être attaché pour travailler de manière autonome.

Références	Déscriptifs	Contenances	Surface traitées	Conditionnements
EQ-NEB-01001	Nébuliseur · 40 à 240 ml/min	4 litres	120 - 200 m ²	Unitaire



Novaclac Natura +

Insecticide de contact - Prêt à l'emploi

NOVACLAC Natura + agit par contact. Les insectes se posant ou passant sur les surfaces traitées meurent quelques minutes après. Efficace jusqu'à 2 semaines.

MODE D'EMPLOI

- **Lutte contre les mouches et moustiques (dont le tigre)** : pulvériser les surfaces fréquentées par ces insectes (entre autres : encadrements intérieurs des portes, fenêtres, piliers, angles de murs et autres supports...).
- **Lutte contre les puces, poux rouges, acariens et fourmis** : pulvériser sur toutes les surfaces jusqu'à une hauteur de 1 m environ. Répéter l'opération 1 fois par semaine pendant 1 mois.

DOSAGE : Pulvérisation ou nébulisation : 1 litre de produit traite jusqu'à 50 m² de surface

RÉMANENCE : Effet choc pendant 2 semaines.

COMPOSITION :

8 g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7), 17 g/kg Huile d'Eucalyptus citriodora (CAS: 1245629-80-4).

TP18 : insecticide

Novaclac Natura + est compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-PYR-94005	Bidon de 5 litres	Unitaire



Terre de diatomée

Terre de diatomée – asséchant litière. Prêt à l'emploi.

USAGE : La poudre Terre de Diatomée Asséchante est composée de terre de Diatomée d'origine 100% naturelle issue de carrière de fossiles d'algues marines microscopiques.

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Nettoyage régulier des zones d'élevage :

- Nettoyer les locaux d'élevage
- Laver et sécher les sols
- Installer une litière propre (paille ou autre)
- Répandre la poudre à raison de 100 g/m² (4-6 poignées)
- Saupoudrez à nouveau la poudre Terre de Diatomée sur la litière, 100 g/m².

Portez une attention particulière aux traitements des joints de sol et aux murs ainsi qu'aux recoins où l'humidité peut se développer. Idéalement, nous recommandons un traitement régulier des locaux à raison de 1-2 fois par semaine.

COMPOSITION

Terre de Diatomée (dioxyde de silicium amorphe) : 100%

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Références	Contenances	Conditionnements
IN-DIA-00062	Seau de 2,5 kg	Unitaire
IN-DIA-00061	Seau de 4,5 kg	Unitaire
IN-DIA-00011	Sac de 20 kg	Unitaire



Mouch'clac - Rouleau-dévidoir

Les mouches sont attirées et piégées sur le papier englué (une face), grâce aux raies rouges et aux silhouettes servant de leurre. Simple d'emploi, se suspend face à la lumière naturelle. Idéal pour parcs à veaux et au-dessus du tank à lait. Peut se positionner horizontalement (au plafond).

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Référence	Contenance	Conditionnement
EQ-PIE-03149	Rouleau 10 x 0,25 m	10 / carton



Mouch'clac piège

Utilisé pour la détection en élevage en début de saison ou en cas d'infestation modérée.

Utilisable pour l'habitat: cuisine, salle à manger, etc...

Grande surface de piègeage.

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Références	Contenances	Conditionnements
EQ-PIE-03053	4 manchettes 30 x 10 cm	24 / carton
EQ-PIE-03026	20 manchettes 30 x 10 cm	15 / carton
EQ-PIE-03030	4 feuilles 60 x 32 cm	15 / carton

Mouch'clac Ruban

Bobines de ruban englué de 5mm de large, destiné à lutter contre les fortes infestations de mouches en tous types d'élevages



Ruban de 5mm de large englué sur les 2 faces avec une glu thermostable à fibres longues.

Écologique (sans insecticide)

- Glu permettant 100% de section engluée lors du déroulement : capacité de piégeage 30 % supérieure à celle d'un fil de section 2mm
- Dispositif de piégeage approprié au comportement des mouches : préférence pour des surfaces blanches, brillantes, anguleuses et horizontales.
- Grande capacité de piégeage : jusqu'à 500 mouches piégées au mètre linéaire.
- Excellente efficacité : jusqu'à saturation complète du ruban.

Complémentaire aux moyens de lutte chimique : élimination des individus devenus résistants aux insecticides.

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



Références	Déscriptifs	Conditionnements
EQ-PIE-03095	Kit complet 700 m	Unitaire
EQ-PIE-03099	Recharge 700 m	Unitaire
EQ-PIE-03043	Recharge 500 m	Unitaire
EQ-PIE-03091	Bobine 150 m à usage manuel*	8 / carton



**PIÈGE À
MOUCHES**



Muscado - Seau à mouches

Piège à mouches réutilisable pour éliminer les mouches à l'extérieur des bâtiments d'élevage

Kit complet comprenant le seau de 11 litres, les cônes et le pot appâts (240g).

Attire et piège les mouches.

Protection longue durée : jusqu'à 7 semaines.

Simple d'emploi, se suspend face à la lumière naturelle.

TP19 : Attractif



Références	Déscriptifs	Conditionnements
EQ-PIE-03140	Kit complet : 1 seau à mouches 11L + pot appâts	6 seaux à mouches 11L + appâts
EQ-PIE-03158	Appâts - Pot 240g	6/carton



Sac à mouches

Sac pour éliminer les mouches à l'extérieur des bâtiments d'élevage

- Attire et piège les mouches
- Simple d'emploi, se suspend face à la lumière naturelle.
- Idéal pour parcs à veaux.

COMPOSITION DES APPÂTS

Saccharomyces cerevisiae (levure) (CAS 68876-77-7) 39,90% (m/m)
et Œuf entier en poudre 59,85%

RAYON DE PIÉGEAGE

10 à 20 m

TP19 : attractif

Références	Déscriptifs	Conditionnements
EQ-PIE-03058	Kit complet 1 sac + appâts hydrosolubles	6/carton-présentoir
EQ-PIE-03061	2 sacs + appâts hydrosolubles	6/carton

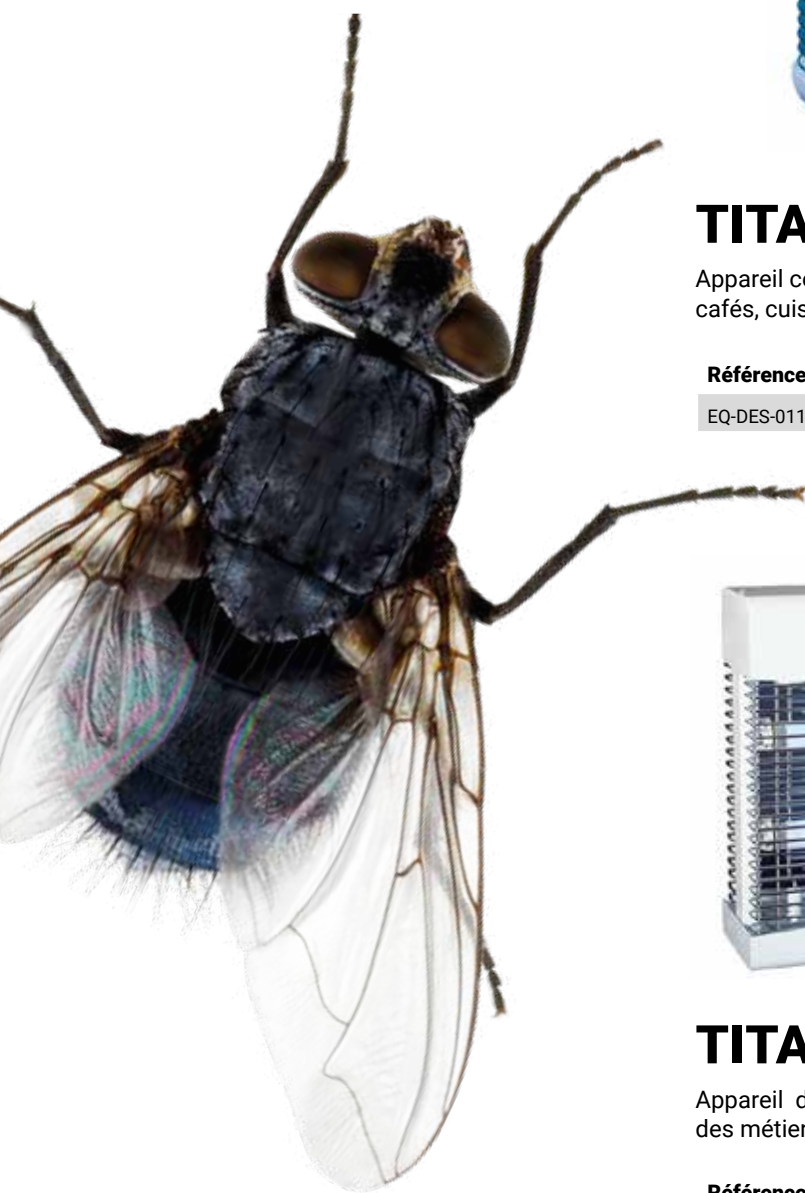




TITAN ALPHA

Appareil compact spécialement conçu pour les petits commerces, cafés, cuisines, bureaux, voir pour un usage domestique.

Références	Contenances	Conditionnement
EQ-DES-01142	2x15 W - Laqué Blanc	Unitaire



TITAN 300

Appareil de qualité conçu spécialement pour les professionnels des métiers de bouche. Existe en acier laqué blanc et en inox.

Références	Contenances	Conditionnement
EQ-DES-01140	2x15 W - Laqué Blanc	Unitaire
EQ-DES-01141	2x15 W - Acier Inox	Unitaire



**GESTION DES INSECTES
SOLUTIONS
CONVENTIONNELLES**

PROTOCOLE MOUCHES

UNE LUTTE ADAPTÉE À
DIFFÉRENTS NIVEAUX



UN FLÉAU POUR
LES ÉLEVEURS ET
LES ANIMAUX

1 Destruction des larves

Action **PRÉCOCE** extrêmement importante afin d'atteindre le meilleur résultat possible

Le plus tôt possible, dès que la température est supérieure à 15°C (ne pas attendre de voir des mouches)

► **OBJECTIF** : empêcher la mue des larves

► **MATÉRIEL** : Maggots - Pulvérisateur, arrosoir ou épandage à sec (uniquement sur surface très humide)
Larvapyx - Poudreuse, épandage à sec

► **ZONE À TRAITER** :

- Aires paillées
- Aires d'exercice
- Caillebotis
- Fumière
- Fosse

► **PRODUIT / DOSAGE** :

- **Maggots** (page 36)
250g pour 10m² – Fréquence : toutes les 4 semaines
Disponible en 5kg, 10kg et 25kg
- **Laravapyx** (page 20)
Disponible en 15kg



2 Traitement des locaux d'élevage

► **OBJECTIF** : éliminer les mouches adultes

► **MATÉRIEL** : pulvérisateur, pinceau, panneaux

► **ZONE À TRAITER** : intérieur et extérieur des bâtiments

► **PRODUITS / DOSAGES** :

- **Alphi** (page 40)
250g protège 100 m²
Poser des «panneaux» 30x30 cm tous les 15 à 20 m
Disponible en 1kg
- **Moscarex** (page 42)
500ml protège 200 à 400 m²
Poser des «panneaux» 30x30cm tous les 15 à 20 m
Disponible en 500 ml et 1L
- **Bugster** (page 44)
50ml dans 5L d'eau pour 100 m²
Fréquence : toutes les 4 semaines
Disponible en 500ml et 1L
- **Nebulous Turbo - Solution CAB** (page 24)
Pulvérisation : 100ml dans 5L d'eau 100 m²
Nébulisation : 200ml dans 500ml pour 100 m³
Disponible en 1L

3 Bien-être des animaux

► **OBJECTIF** : répulsif mouches

► **ZONE À TRAITER** : sur la ligne de dos de l'animal

► **PRODUIT / DOSAGE** :

- **Gerapyx** (page 21)
10 ml/100 kg de poids vif - Dose maximale : 25 ml/animal



4 Piégeage des mouches en intérieur

- ▶ **OBJECTIF** : piéger les mouches résiduelles dans les bâtiments
- ▶ **ZONE À TRAITER** : intérieur des bâtiments
- ▶ **PRODUITS** :
 - Mouch'Clac Rouleau-dévidoir (page 28)
 - Mouch'Clac Ruban..... (page 29)

6 Traitement des locaux (laiterie, vestiaire, ...) et l'intérieur des habitations

- ▶ **OBJECTIF** : élimination des mouches adultes
- ▶ **MATÉRIEL** : solutions prêtes à l'emploi
- ▶ **ZONE À TRAITER** : laiterie, autre local intérieur et pièces de vie
- ▶ **PRODUITS** :
 - Diffuseur automatique et aérosol (page 54)
Régler la fréquence en fonction de la population de mouches
 - Stickers fenêtres (page 53)
 - Serpentins englués (page 53)
 - Destructeur d'insectes (page 32)
Élimination par électrocution

5 Piégeage des mouches en extérieur

- ▶ **OBJECTIF** : piéger les mouches de l'environnement
- ▶ **ZONE À TRAITER** : milieu extérieur
- ▶ **PRODUIT / DOSAGE** :
 - Muscado – Seau à mouches (page 30)
Positionner un seau tous les 10 à 15 m
Disponible en 11L avec réapprovisionnement d'appâts

7 Traitement de l'habitation

- ▶ **OBJECTIF** : protéger l'habitation des mouches adultes
- ▶ **MATÉRIEL** : pulvérisateur
- ▶ **ZONE À TRAITER** : extérieur de l'habitation
- ▶ **PRODUIT / DOSAGE** :
 - Bugster (page 44)
Pulvérisation des murs extérieurs (façades exposées au soleil) – 50ml dans 5L d'eau pour 100 m²
Disponible en 500ml et 1L





LARVICIDE GRANULÉS



Maggots

Larvicide granulé pour lutter contre les larves de mouches, moucheron et vers à queue dans les locaux d'élevage.

Inhibe la mue des larves qui ne peuvent se transformer en adultes et meurent.

- Facile d'utilisation : directement en épandage à sec ou après dilution dans l'eau par pulvérisation et arrosage.
- 250 g permet de traiter 10 m² de surface.
- Fréquence de traitement : toutes les 4 à 8 semaines.
- Utilisation possible en présence des animaux.

COMPOSITION : Cyromazine 2%.

TP18 : insecticide

USAGE PROFESSIONNEL



Références	Contenances	Surface couverte
IN-CYR-70006	Seau 5 kg	200 m ²
IN-CYR-70007	Seau 10 kg	400 m ²
IN-CYR-70008	Sac 25 kg	1000 m ²

Pulvérisateur électrique Pegasus 15

Le pulvérisateur électrique Pulmic Pegasus 15, est parfait pour l'application d'insecticides grâce à ses trois vitesses de travail. Unique sur le marché.

Facile à utiliser et à maintenir, il agit toujours sous la même pression et la même taille de gouttes, en favorisant ainsi la qualité de l'application et du traitement.



Références	Contenances	Conditionnement
EQ-PUL-01145	15 L	Unitaire

Pulvérisateur électrique Pegasus 35

Ce pulvérisateur roulant avec une capacité de 35L est idéal sur de longue distance.

La machine est développée avec le système à 3 vitesses et une autonomie jusqu'à 7 heures



Références	Contenances	Conditionnement
EQ-PUL-01146	35 L	Unitaire

MAGGOTS



EMPÊCHE LA MUE DES LARVES, ET BRISE LE CYCLE DE LA REPRODUCTION DES MOUCHES

CYCLE DEVELOPPEMENT

La mouche domestique a un cycle de développement qui varie très fortement en fonction de la température. Son cycle complet peut ainsi passer de 7 semaines à 8 jours lorsque les conditions sont les plus favorables. En plein été le cycle court de la mouche rend la prolifération exponentielle et renforce sa résistance aux méthodes de traitement, il est donc indispensable de contrôler les populations de manière préventive.

	35°C	30°C	25°C	20°C	16°C
Stade Œuf	0,33 J	0,42 J	0,66 J	1,1 J	1,7 J
Stade Larvaire	3-4J	4-5J	5-6J	7-9J	17-19J
Pupaison	3-4J	4-5J	6-7J	10-11J	17-19J
TOTAL	6-8J	8-10J	11-13J	18-21J	36-42J



Un couple de mouches en début de saison c'est 5 à 6x10¹² descendants

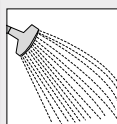
À RETENIR

- Ne pas attendre l'été pour agir contre les mouches.
- Dès 15°C, le cycle de la mouche recommence.
- La principale clé de la réussite d'un plan de désinsectisation: la précocité.
- Le produit doit être mouillé pour être efficace.
- Si le produit est épandu sur une croute de lisier sans être mouillé : aucune efficacité...
- Efficace contre les larves de mouches et de moucherons et les vers à queue

1 larve tuée en avril

1 million de mouches en moins l'été

DOSAGES



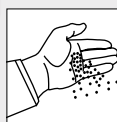
À L'ARROSOIR

250 g pour 10 m² dans 10 L d'eau.
Pour une surface peu humide.



AU PULVÉRISATEUR

250 g pour 10 m² dans 1 à 4 L d'eau.
Pour une surface peu humide.

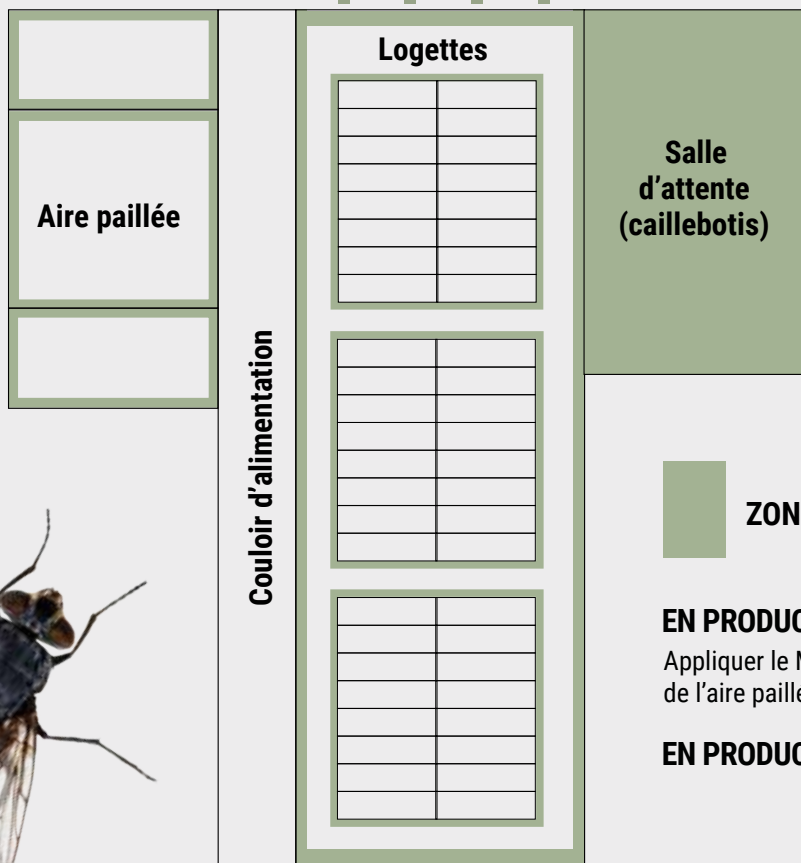
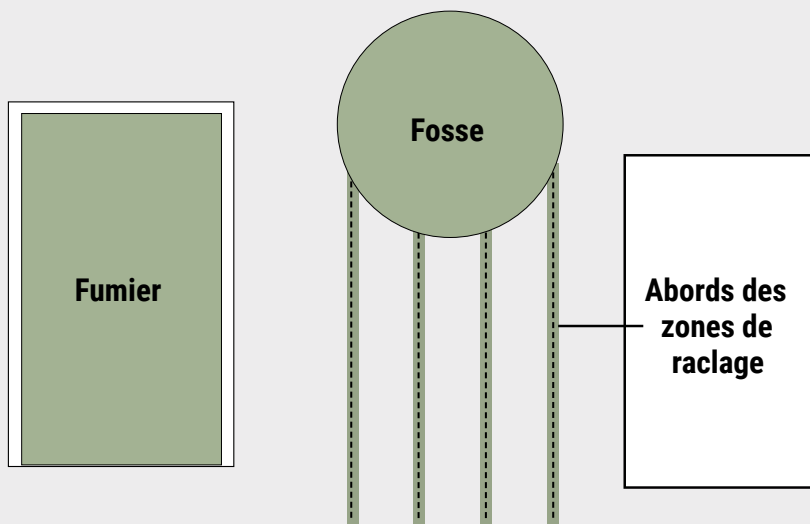


EPANDAGE À SEC

250 g pour 10 m².
Pour une surface liquide ou très humide.

LIEUX D'APPLICATION EN PRODUCTION BOVINE

Utiliser les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.



ZONE D'APPLICATION

EN PRODUCTION OVINE/CAPRINE

Appliquer le Maggots sur toute la surface de l'aire paillée.

EN PRODUCTION PORCINE



ARMOSA
keeping nature at its best



Alphi®

**Insecticide granulés à diluer dans l'eau
(autorisé en bâtiment d'élevage)**

Adulticide contre les mouches à base d'azamethiphos, le dernier organophosphoré autorisé en Europe.

- Action rapide et de longue durée, jusqu'à 8 semaines.
- Double action : par contact et par ingestion.
- Après dilution, application par pulvérisation ou en badigeon.
- 250 g d'Alphi protège 100m² (soit 1 Kg pour 400 m²).
- Utilisation possible en présence des animaux.

COMPOSITION : Azamethiphos 10% + appât alimentaire.

TP18 : insecticide

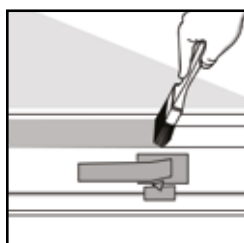
USAGE PROFESSIONNEL



Référence	Contenance	Conditionnement
IN-AZA-11009	Seau de 1 kg (4 x 250g)	Unitaire



Exemple d'application ALPHI



Moscarex®

Insecticide badigeon prêt à l'emploi (autorisé en bâtiment d'élevage)

Adulticide contre mouches.

- Sans odeur, facile d'emploi et à effet quasi immédiat.
- Efficace jusqu'à 9 semaines sur supports non poreux.
- Application en badigeon, au pinceau ou au pulvérisateur manuel sur des petites surfaces.
- Economique : 500 ml protègent de 200 m² à 400 m² (en fonction du support).
- Utilisation possible en présence d'animaux.

COMPOSITION : Clothianidine 26 g/l + Tricosène (attractif) + appât alimentaire.

TP18 : insecticide

USAGE PROFESSIONNEL

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-CLO-94002	Pot de 500 ml	10 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
IN-CLO-94008	Pot de 1 litre	6 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE



Référence	Descriptif	Conditionnement
EQ-OEQ-01001	Support application - 40 x 30 cm	Unitaire

Positionnement panneau MOSCAREX



Bugster EC

Insecticide concentré liquide

BUGSTER EC est autorisé pour éliminer les insectes volants et rampants : mouches, ténébrions, poux rouges, puces, araignées, guêpes, moustiques, mites, fourmis, cafards.

Le produit peut être appliqué dans les locaux domestiques, à l'intérieur et autour des bâtiments d'élevage (granges, étables, laiteries, salles de traite, poulaillers et porcheries). BUGSTER EC s'appliquera sur les entourages de fenêtres, les châssis de portes, les murs et les plafonds.

Agit par contact sur ténébrions et poux rouges. Efficacité redoutable grâce à l'association de 2 molécules actives = effet choc et rémanent.

ECONOMIQUE : dosage recommandé 50 ml dans 5 litres d'eau pour 100 m²

COMPOSITION : 100 g/l cyperméthrine (n° CAS 52315-07-8) et 20 g/l de prallethrine (n° CAS 23031-36-9)

TP18 : insecticide

USAGE PROFESSIONNEL



Exemple d'application



Références	Contenances	Conditionnement
IN-CYP-25001	Flacon de 500 ml	12 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
IN-CYP-25002	Flacon de 1 l	12 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE

Dobol

Fumigateur hydro-réactif

Diffuseur hydro-réactif contre les insectes et acariens. Peut être utilisé pour le traitement de locaux entreposant des matériaux fragiles (livres, tissus, équipements informatiques, etc...). Pas de tâche, ni de dépôt résiduel. Une référence dans le milieu professionnel.

UTILISATION :

FUMIGATEUR 20 G :

- Tous volants : 1 diffuseur pour 100 m² ou 260 m³
- Tous rampants : 1 diffuseur pour 50 m² ou 130 m³

FUMIGATEUR 100 G :

- Tous volants : 1 diffuseur pour 500 m² ou 1300 m³
- Tous rampants : 1 diffuseur pour 250 m² ou 650 m³

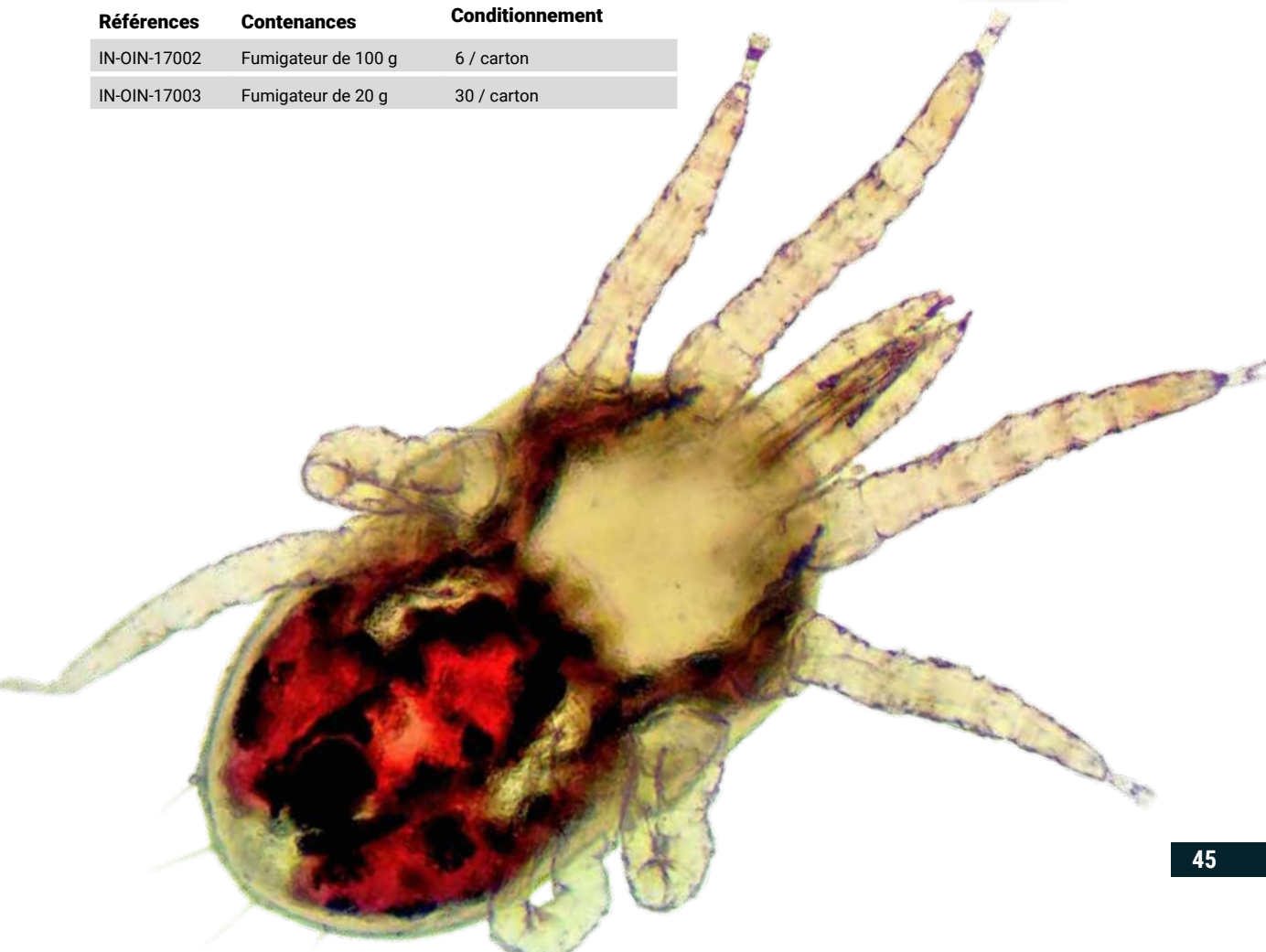
COMPOSITION : Cyphénothrine 72 g/kg.

TP18 : insecticide

USAGE PROFESSIONNEL



Références	Contenances	Conditionnement
IN-OIN-17002	Fumigateur de 100 g	6 / carton
IN-OIN-17003	Fumigateur de 20 g	30 / carton





Novaclac PAE

INSECTICIDE PRÊT A L'EMPLOI CONTRE VOLANTS ET RAMPANTS.

MODE D'EMPLOI

- **Lutte contre les mouches et moustiques** (dont le tigre) : pulvériser les surfaces fréquentées par ces insectes (entre autres : encadrements intérieurs des portes, fenêtres, piliers, angles de murs et autres supports, voilages, rideaux...).
- **Lutte contre les puces, poux rouges et acariens** : pulvériser sur toutes les surfaces jusqu'à une hauteur de 1 m environ. Renouveler l'application toutes les semaines, pendant un mois.

DOSAGE : 1 litre de produit traite jusqu'à 50 m² de surface

COMPOSITION : 6 g/l permethrine (n° CAS 52645-53-1), 2 g/l Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7), 15 g/l butoxyde de pipéronyl (n° CAS 51-03-6).

TP18 : insecticide

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-PER-92009	Bidon de 5 litres	Unitaire



Mouch'Clac - Device PM

Mouch'clac Device PM est un larvicide en poudre mouillable pour lutter contre les larves de ténébrions, de mouches, de moucherons et de vers à queue dans les bâtiments d'élevage.

Le produit agit par ingestion et contact de la larve au 3^{ème} stade, la matière active génère un blocage de sa mue empêchant la formation de la chitine. La larve meurt car elle ne se transforme pas en puppe.

FACILE D'UTILISATION :

En pulvérisation : 20 g dans 2 litres d'eau pour 10 m²

À l'arrosage : 20 g dans 5 litres d'eau pour 10 m² sur fientes et litières

A renouveler toutes les 6 à 8 semaines en fonction des températures.

COMPOSITION : 25 % diflubenzuron

TP18 : insecticide

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnement
IN-OIN-13002	Flacon 500 g	6 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
IN-OIN-13003	Seau 1 kg	6 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE

PROTOCOLE TENEBRIONS

Volailles de chair

UN FLÉAU POUR LES POULAILLERS

À LA FIN DU LOT

Dès le départ des animaux (avant baisse de la température dans le bâtiment)

- ▶ **OBJECTIF** : traiter les adultes
- ▶ **MATÉRIEL** : pulvérisateur
- ▶ **ZONE À TRAITER** : la partie inférieure des murs (1m de hauteur) et une bande d'1m de large au sol le long des murs en insistant particulièrement sur la jonction entre le mur et le sol
- ▶ **DOSAGE** : diluer 50 ml de **BUGSTER EC** dans 5L d'eau pour 100m²
Disponible en 500ml et en 1L

AVANT LE DÉMARRAGE DU LOT

Après remise en chauffe du bâtiment

- ▶ **OBJECTIF** : traiter les larves et les adultes
- ▶ **MATÉRIEL** : pulvérisateur
- ▶ **ZONES À TRAITER** :
 - La partie inférieure des murs (1m de hauteur) et une bande d'1m de large au sol le long des murs en insistant particulièrement sur la jonction entre le mur et le sol
 - Sous les mangeoires et abreuvoirs par bandes de 1m de large
- ▶ **DOSAGE** : diluer 100g de **TEENOX** dans 10L d'eau tiède pour 100m²
Disponible en 500g

EN CAS DE FORTE INFESTATION

NÉBULISATION :

- ▶ Traiter le volume dès la sortie des animaux
- ▶ Application avec un nébuliseur de type Airofog ou Airostar. Suivre les recommandations d'usage du nébuliseur utilisé
- ▶ Dilution de 25ml de Bugster dans 500ml d'eau pour le traitement d'un volume de 1000m³
- ▶ Application dans un volume fermé
- ▶ Observer un délai de réentrée jusqu'au séchage du produit et après aération du volume

THERMONEBULISATION :

- ▶ Traiter le volume dès la sortie des animaux
- ▶ Suivre les recommandations d'utilisation du thermonebuliseur utilisé
- ▶ Dilution de 25ml de Bugster dans 300ml d'eau
- ▶ Application dans un volume fermé
- ▶ Observer un délai de réentrée jusqu'au séchage du produit et après aération du volume

(Voir Bugster à la page 44)



TYPE APPLICATION	DOSE BUGSTER	EAU	AGENT NÉBULISANT	SURFACE/VOLUME TRAITÉ(E)
NÉBULISATION	25 ml	500 ml		1000 m ³
THERMONEBULISATION	25 ml	300 ml	675ml	1000 m ³

LARVICIDE ET
ADULTICIDE
TÉNÉBRIONS



Teenox

Insecticide à large spectre

TEENOX agit par ingestion et par contact sur de nombreuses espèces (ténébrions, poux rouges, mouches, puces, tiques, etc).

TEENOX empêche le développement des larves de ténébrions et élimine les adultes de l'ensemble des insectes cités ci-dessus.

Action rapide et persistante.

DOSAGE :

Contre les ténébrions (larves et adultes) : diluer 100g de TEENOX dans 10 L d'eau tiède pour 100m² de surface à traiter.

Contre les poux rouges : diluer 1 kg de TEENOX dans 200 à 400 L d'eau pour 1000m².

En cas de forte infestation, diluer 2 kg dans 200 à 400 L d'eau pour 1000 m².

COMPOSITION : Azamethiphos 50%

USAGE PROFESSIONNEL



Références	Contenances	Conditionnement
IN-AZA-16009	pot de 500 g	12 pots / carton



Combinaison Armosa type 5.6 / XL + masque FFP2

COMBINAISON : Combinaison jetable chimique pour se protéger lors de manipulation des éclaboussures et pulvérisation de produits chimiques. Grammage 65 g.

MASQUE : Appareils de Protection Respiratoire Filtrants MASQUES FFP2.

Références	Conditionnement
EQ-MPR-01131	Unité - TAILLE UNIQUE
EQ-MPR-01044	Paquet de 10 masques

Masque panoramique Milla

Masque complet en néoprène utilisant des cartouches filtre vissables standard. Léger et confortable, il est pourvu d'un système anti-buée. Ecran large en polycarbonate avec un traitement anti-rayures à l'extérieur et un système de circulation d'air à l'intérieur, il offre une vision sans distorsion. Compatible cartouche DRÄGER

Références	Conditionnement
EQ-MPR-01117	Unité (masque seul)
EQ-MPR-01032	Cartouche Milla Eurfiltre A2B2P3 R - Unité



Gants nitrile vert

Gants en nitrile conforme aux normes EN374/EN388 (résistance chimique et mécanique) pour insecticides et désinfectants.

Gants floqués offrant un confort supplémentaire pour l'utilisateur.

Références	Conditionnement
EQ-MPR-01045	Lot de 12 paires (taille 9)

Gants nitrile jetable

Gant nitrile fin, offre une grande dextérité dans la manipulation de produits chimiques. Les gants nitrile, composés de caoutchouc naturel, possèdent une haute résistance et une bonne protection contre les produits chimiques et les bactéries.

Références	Contenance	Conditionnement
EQ-MPR-01119	Taille unique 9-10/L	Boite de 100



Surlunettes jetables

Surlunettes à branches avec champ visuel de 120°. Conforme à la norme EN166. Ces surlunettes présentent de multiples qualités comme la protection complète : côté, dessus et face, la résistance aux impacts, à températures extrêmes, la possibilité de port de lunettes correctives et le traitement anti-rayures.

Références	Contenance	Conditionnement
EQ-MPR-01041	Unité (Surlunette seule)	Unité ou lot de 12





**GESTION DES INSECTES
SOLUTIONS
AUTOUR DE
L'ELEVAGE**



ARMOSA
keeping nature at its best



Deltatec-C

Contre : mouches, moustiques, moucherons piqueurs, taons, tiques, fourmis, blattes, araignées...

Traitement des locaux d'élevage, des locaux commerciaux, bordures d'ouvertures, piliers, etc.

DOSAGE

10 ml suffisent pour protéger une surface d'environ 10 m². Débit de la pompe : 2 ml par coup de gâchette. Ne pas appliquer sur les animaux domestiques.

REMANENCE

3 à 8 semaines en fonction de la météorologie si usage extérieur, bon effet répulsif grâce au citriodiol

COMPOSITION : Deltaméthrine 12 g/L (n° CAS : 52918-63-5), 10g/ litre huile d'Eucalyptus citriodora

Références	Contenances	Conditionnement
IN-DEL-76002	Pulvérisateur 600 ml	12 / carton





Serpentins englués

MODES D'EMPLOI

- Tirer doucement le ruban et tourner la bobine dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
- Suspendre les serpentins au plafond, de préférence au centre de la pièce.

AVANTAGES

- Piège (sans insecticide).
- Bénéficiant d'une grande notoriété, de part l'ancienneté du concept sur le marché.
- D'une extrême simplicité et d'une grande polyvalence d'utilisation.
- Action attractive par la brillance de la bande.
- Longue efficacité : jusqu'à saturation ou à défaut, renouveler toutes les 4 semaines.

Référence	Contenance	Conditionnement
EQ-PIE-03035	4 rouleaux	2 x 24 / carton-présentoir



Mouches Stickers Fenêtres

Autocollants insecticides inodores contre les mouches

Autocalloant insecticide motif papillon à coller sur les fenêtres. Les mouches, attirées par l'appât que contient l'autocollant et la couleur du sticker, absorbent la substance active et meurent après un court laps de temps à proximité de l'appât.

Pas de libération de substance active dans l'air ambiant, convient à toutes les salles de séjour, chambres et cuisines.

Efficace jusqu'à 6 mois

COMPOSITION : Azaméthiphos 2 g/kg

TP18 : Insecticide

Référence	Contenance	Conditionnement
IN-AZA-92010	Etui de 12 bandelettes	24 / carton

Aérosols pour diffuseur automatique

Un moyen efficace de protéger les locaux d'habitation, commerciaux ou techniques • 2500 impulsions garanties.

Insecticide au pyrèthre • Aérosol insecticide 250 ml

COMPOSITION : Extrait de chrysanthemum cinerariaefolium produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et mures avec un solvant hydrocarboné (CAS 89997-63-7) 36 g/kg.

TP18 : insecticide.

Référence **Conditionnement**

IN-PYR-91065 6 / carton

Aérosol insecticide renforcé 250 ml

COMPOSITION : Extrait de chrysanthemum cinerariaefolium produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et mures avec un solvant hydrocarboné (CAS 89997-63-7) 36 g/kg + tétraméthrine 3,99 g/kg + PBO.

TP18 : insecticide

Référence **Conditionnement**

IN-PYR-91009 6 / carton



Diffuseur TC

Protection contre les insectes volants

S'utilise avec des aérosols insecticides.

Protection jusqu'à 40 m² à l'intérieur et 20 m² à l'extérieur.

Télécommande fournie avec piles pour programmation variable, et dosage optimal de diffusion de l'aérosol.



Référence **Conditionnement**

EQ-OEQ-01097 6 / carton

Volants Rampants

L'aérosol PROTECTA permet de se débarrasser de tous les insectes volants (mouches, moustiques, mites), et des insectes rampants (cafards, fourmis, puces, araignées, etc.) dans les habitations, les locaux professionnels (salles de restauration, bureaux...).

COMPOSITION : Chrysanthemum cinerariaefolium ext. (n° CAS 89997-63-7) + synergisant.

TP19 : Répulsif

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



Référence **Contenance** **Conditionnement**

IN-PYR-98011 Aérosol de 600 ml 12 / carton



Muscado Turbo Flash

Aérosol jet surpuissant anti-insectes 600 ml

Pour éliminer à distance et avec effet immédiat, tous les insectes volants dans les bâtiments d'élevage et locaux industriels.

COMPOSITION : 0.30% (m/m) tetramethrine (n° CAS 7696-12-0) - 0.15%(m/m) d-phenothrine (n° CAS 188023-86-1)

TP18 : insecticide

Référence	Contenance	Conditionnement
-----------	------------	-----------------

IN-TET-91006	Aérosol de 600 ml	12 / carton
--------------	-------------------	-------------

Volants-Rampants

Spécial élevage

L'aérosol insecticide permet d'éliminer tous les insectes volants (mouches, moustiques, mites), et les insectes rampants (cafards, fourmis, puces, araignées, etc.) dans les habitations et les bâtiments d'élevage. Sa formulation verte à base de pyrèthre est renforcée par l'utilisation du PBO en synergisant.

COMPOSITION : Chrysanthemum cinerariaefolium ext. 6 g/kg (n° CAS 89997-63-7) + piperonyl de butoxyde : 24 g/kg (N° CAS 51-03-6).

TP18 : insecticide

Référence	Contenance	Conditionnement
-----------	------------	-----------------

IN-PYR-91020	Aérosol de 750 ml	12 / carton
--------------	-------------------	-------------



Megashot

Aérosol 750 ml anti-guêpes et frelons

Aérosol à très fort débit pouvant projeter à plusieurs mètres la formulation insecticide pour la destruction de nids de guêpes et frelons. Effet foudroyant grâce à l'association de plusieurs matières actives. Intérieures et extérieurs des locaux (abords). MEGASHOT possède une portée de 5 mètres

COMPOSITION : Permethrine 0.257 % - 1R-Trans Phénothrine 0.095 % - D-Tétraméthrine 0.187 %

TP18 : insecticide



Référence	Contenance	Conditionnement
-----------	------------	-----------------

IN-PER-91003	Aérosol de 750 ml	12 / carton
--------------	-------------------	-------------



Piège

Piège bicolore

Permet de piéger guêpes, frelons et mouches à l'extérieur, autour de votre habitation.

S'utilise avec le liquide pour piège Guêpe et Frelons Protecta.

Référence	Contenance	Conditionnement
-----------	------------	-----------------

EQ-PIE-04011	Piège 2,4 l bicolore	12 / carton
--------------	----------------------	-------------



Guêpes et Frelons Attractif

- Polyvalent sans odeur désagréable.
- Dilution à l'eau : attire guêpes, frelons et mouches.
- Efficace contre le frelon asiatique.

COMPOSITION : D-Fructose (CAS 57-48-7) 48,819% m/m; Acide acétique (CAS 64-19-7) 1,577% m/m ; Jus de pomme concentré 1,924% m/m ; Miel (CAS 8028-66-8) 1,54% m/m

TP19 : Attractif

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

AT-WAS-01012	Bidon de 500 ml	12 / carton
--------------	-----------------	-------------

AT-WAS-01013	Bidon de 2,5 L	6 / carton PRODUIT DÉCONDITIONNABLE
--------------	----------------	--



Repulsif insectes Application sur le cheval

Répulsif au pyrèthre et extraits de plantes contre mouches, moucheron, etc

Dosage : pour une protection complète de l'animal : 40-50 ml (cheval).

Existe aussi sous forme de gel pour application manuelle ou à la brosse.

Effet répulsif jusqu'à 2-3 jours (sans lavage ou transpiration) si animal au repos.

COMPOSITION : Chrysanthemum cinerariaefolium ext. 8 g/kg, Huile d'Eucalyptus citriodora 17 g/kg.

TP19 : Répulsif

Références	Contenances	Conditionnements
IN-PYR-92009	Spray 1L	8 / carton
IN-PYR-92013	Bidon 5L	4 / carton - PRODUIT DÉCONDITIONNABLE



NOTES






RODONTICIDES



ARMOSA
keeping nature at its best

A brown mouse is shown in profile, looking towards the left. In the background, a piece of dark grey paper with a yellow border is pinned to a white wall with a wooden clothespin. The paper contains text about rodenticides. The scene is decorated with green leaves in the top left corner and a wooden plank floor at the bottom.

Le rodenticide est une préparation composée d'une recette alimentaire (mélange de céréales et autres ingrédients) indispensable pour l'appétence du support, d'une matière active (anticoagulant la plupart du temps) pour la toxicité, d'un colorant, et d'un amérisant (Benzoate de Denatonium) pour prévenir les risques d'ingestion par des humains.

L'action des anticoagulants perturbe le mécanisme de la coagulation en engendrant des hémorragies (glande thyroïde, poumons, thymus...) et la mort. Les rongeurs sont particulièrement sensibles aux anticoagulants, à cause de leur faible volume sanguin et de leur rythme cardiaque élevé. Pour contourner le phénomène d'aversion alimentaire, le rodenticide anticoagulant provoque la mort quelques jours après ingestion par le rongeur de la dose létale (4 jours environ).

On évalue la toxicité d'une matière active par sa DL50, qui est une donnée de référence définissant la dose nécessaire pour tuer 50 % des individus d'une colonie. Elle est exprimée en mg de matière active pour 1 kilo de poids vif de l'animal. Elle permet ainsi de calculer la dose létale d'appât rodenticide nécessaire pour le rongeur ciblé. Plus la DL50 est faible, plus le produit sera toxique pour le rongeur.

LES DIFFÉRENTES MATIÈRES ACTIVES

MATIÈRES ACTIVES DE 2^{ÈME} GÉNÉRATION : toxiques par ingestion unique ou répétée, avec une persistance hépatique de 3 à 5 semaines. Efficace sur rats / souris.

MATIÈRES ACTIVES DE DERNIÈRE GÉNÉRATION : toxiques par ingestion unique (single-feed), persistance hépatique supérieure à 5 semaines. Toxicité accrue sur Rats / Souris (Brodifacoum) afin d'assurer un contrôle plus rapide des populations, ou pour contourner les phénomènes de résistance aux anticoagulants de 2^{ème} génération.

	RATS			SOURIS			RISQUE LETAL CHIEN	
	DL50 rat	DL50 rat moyen 350 g	"Q d'appât (théorique) 1 ingestion"	DL50 souris	DL50 souris moyenne 15 g	"Q d'appât (théorique) 1 ingestion"	DL50 chien	"Q d'appât (théorique) 1 ingestion"
Chlorophacinone 50 ppm	3,15 mg/Kg	1,10 mg	22 g	3,15 mg/Kg	0,047 mg	0,94 g	50 - 100 mg/Kg selon la race	1 000 - 2 000 g
Bromadiolone 50 ppm	1,125 mg/Kg	0,40 mg	8 g	1,75 mg/Kg	0,026 mg	0,52 g	8,1 mg/Kg	162 g
Bromadiolone 25 ppm	1,125 mg/Kg	0,40 mg	16 g	1,75 mg/Kg	0,026 mg	1,04 g	8,1 mg/Kg	324 g
Difénacoum 50 ppm	1,8 mg/Kg	0,63 mg	12,6 g	0,8 mg/Kg	0,012 mg	0,24 g	50 mg/Kg	1 000 g
Difénacoum 25 ppm	1,8 mg/Kg	0,63 mg	25,2 g	0,8 mg/Kg	0,012 mg	0,48 g	50 mg/Kg	2 000 g
Diféthialone 25 ppm	0,55mg/Kg	0,19 mg	7,6 g	1,9 mg/Kg	0,028 mg	1,12 g	4 mg/Kg	160 g
Brodifacoum 50 ppm	0,26 mg/Kg	0,09 mg	1,77 g	0,4 mg/Kg	0,006 mg	0,12 g	0,25 - 3,56 mg/Kg selon la race	5 - 71,2 g
Brodifacoum 25 ppm	0,26 mg/Kg	0,09 mg	3,54 g	0,4 mg/Kg	0,006 mg	0,24 g	0,25 - 3,56 mg/Kg selon la race	10 - 141,4 g
Brodifacoum 10 ppm	0,26 mg/Kg	0,09 mg	8,85 g	0,4 mg/Kg	0,006 mg	0,60 g	0,25 - 3,56 mg/Kg selon la race	25 - 356 g

Céréox®

Appât au difénacoum composé d'avoine décortiquée.

Excellent souricide ; grande appétence de l'appât.
Rodenticide homologué pour la lutte contre rats et souris, pour l'intérieur et aux abords des bâtiments privés, publics et agricoles.

COMPOSITION : Difenacoum 0,005% + agent amérisant.

AMM : FR-2013-0013 - Homologation : Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-DIF-40006	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-DIF-40008	Seau de 10 kg	Unitaire



Raviox®

Pâte huilée au Difénacoum prête à l'emploi.

Polyvalent : très bon raticide et excellent souricide.
Puissant anti-coagulant à effet différé.
Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Difenacoum 0,005% + amérisant.

AMM : FR-2013-0012. Homologation Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-DIF-20049	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-DIF-20058	Seau de 10 kg	Unitaire





Probloc

Blocs nus, extrudés et perforés de 25g.

Excellent souricide et raticide.

Rongeurs visés : Rats noirs, rats bruns, souris.

Très bonne acceptation par les rongeurs, conserve une appétence prolongée.

Très stable en milieux humides, jusqu'à 3 mois.

COMPOSITION : Difenacoum 0,005% + amérisant.

AMM : FR-2013-0014 - Homologation : Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-DIF-35029	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-DIF-35022	Carton de 10 kg	Unitaire

Control® SP Mulot

Contre rats, souris et grande efficacité contre les mulots.
Spécial mulots : appât à la bromadiolone composé d'avoine décortiquée, aromatisée.

Forte attractivité du produit. Idéal pour les abords de bâtiments.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérissant.

AMM : FR-2014-0175. Homologation : Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL



Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRM-40013	Seau de 5 kg (vrac)	Unitaire
RD-BRM-40049	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire

Control®

Appât à la bromadiolone composé de blé et d'un concassé de maïs aromatisé.

Grande efficacité de la molécule. Forte attractivité du produit. Idéal pour les abords de bâtiments.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérissant.

AMM : FR-2014-0175. Homologation Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL



Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRM-44010	Seau de 5 kg (vrac)	Unitaire
RD-BRM-44012	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire



Control® Pasta

Spécial rats :
pâte huilée à la Bromadiolone,
prête à l'emploi.

Puissant anti-coagulant à effet différé.
 Idéal pour rats et efficace également sur souris.
 Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérissant.

AMM : FR-2014-0123. Homologation Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRM-20031	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-BRM-20032	Seau de 10 kg	Unitaire

Control® Bloc

Blocs nus de 20 g à la bromadiolone.

Puissant anti-coagulant à effets différés. Efficace également contre souris. Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Bromadiolone 0,005% + agent amérissant.

AMM : FR-2014-0121. Homologation Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRM-35020	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-BRM-35021	Seau de 10 kg	Unitaire



Viryl® SPECIAL RAT NOIR

Mélange de 3 céréales

L'appétence de cet appât est assurée par la sélection et la qualité de 3 céréales spécifiquement adaptées au régime alimentaire du rat noir et par l'adjonction d'arôme alimentaire qui garantit une très bonne consommation.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,005%, amérisant.

AMM : FR-2016-0038 Homologation Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Viryl®

Avoine décortiquée

Polyvalent : très bon raticide et excellent souricide.
Puissant anti-coagulant à effet différé.
Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,005%, amérisant.

AMM : FR-2016-0038 Homologation Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnement
RD-BRD-43004	Seau de 5 kg (vrac)	Unitaire
RD-BRD-43010	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire

Références	Contenances	Conditionnement
RD-BRD-40022	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire



Propasta

Pâte huilée au Brodifacoum prête à l'emploi.

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide. A privilégier sur colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétant en concurrence alimentaire (élevages): attractivité spécifique grâce aux arômes et à sa composition. Excellente acceptation par les rongeurs.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,004 % + amérisant.

AMM : FR-2014-0152. Homologation Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL



Propasta Crème

Pâte au Brodifacoum prête à l'emploi.

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide, à privilégier sur les colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétant en concurrence alimentaire, Propasta Crème est idéal pour une application dans les endroits difficiles tel que les doubles cloisons ou sensibles, les espaces d'entreposage alimentaire ou les sites de transformation. Propasta Crème est disponible en tube de 250 g, facile à appliquer à l'aide d'un pistolet à silicone standard. L'application est ainsi rapide et précise, ne nécessite qu'une faible quantité et réduit fortement le temps nécessaire à nettoyer les restes d'appâts sur les points d'appâtage.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,004 % + amérisant.

AMM : FR-2014-0152. Homologation : Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRD-20040	Seau de 5 kg	Unitaire
RD-BRD-20036	Seau de 10 kg	Unitaire

Références	Contenances	Conditionnements
RD-BRD-25013	Carton de 24 tubes de 250g	Unitaire

25 PPM



Strong 25

Mélange 3 céréales

Polyvalent : très bon raticide et excellent souricide.
Puissant anti-coagulant à effet différé.
Relativement stable en milieux humides, jusqu'à 2 mois.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025%, amérisant.

AMM : FR-2015-0002 - Homologation : Armosa Tech

USAGE PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

RD-BRD-69001	Seau de 5 kg (vrac)	Unitaire
--------------	---------------------	----------

RD-BRD-69002	Seau de 10 kg (vrac)	Unitaire
--------------	----------------------	----------



25 PPM



Robust 25 Crème

Pâte au Brodifacoum prête à l'emploi

Rodenticide à effet choc : excellent souricide et raticide, à privilégier sur colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes. Très appétent en concurrence alimentaire (élevages), Robust 25 Crème est idéal pour une application dans les endroits difficiles tel que les doubles cloisons ou sensibles, les espaces d'entreposage alimentaire ou les sites de transformation. Robust 25 Crème est disponible en tube de 150 g, facile à appliquer à l'aide d'un pistolet à silicone standard. L'application est ainsi rapide et précise, ne nécessite qu'une faible quantité et réduit fortement le temps nécessaire à nettoyer les restes d'appâts sur les points d'appâtage.

COMPOSITION : Brodifacoum 0,0025 % + amérisant.

AMM : FR-2014-0143. Homologation : Armosa Tech

USAGE GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNEL

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

RD-BRD-28006	Tube de 150 g	Carton de 24 tubes
--------------	---------------	--------------------

Ratron® GW

Appât prêt à l'emploi à l'efficacité rapide et prouvée pour la lutte ciblée contre les campagnols.

Ratron® GW prévient des dégâts occasionnés dans toutes les cultures et en prairies temporaires et permanentes, cultures fruitières, cultures légumières, plantes ornementales, viticulture et sylviculture. Formulation innovante : pas d'activation de la matière active avant ingestion. Pas d'intoxication secondaire.

CARACTÉRISTIQUES ET EFFETS : Ratron® GW est un appât prêt à l'emploi à action très rapide. Ratron® GW est résistant à la pluie et ne peut pas germer. Grâce à une nouvelle technologie de formulation, l'activation de la matière active avant ingestion de l'appât est évitée. Ceci permettant d'éviter la méfiance du rongeur et d'offrir une sécurité supplémentaire à l'utilisateur.

Le produit reste très attractif et efficace avant consommation par le rongeur. Après ingestion, le Phosphore de zinc se transforme en phosphine (phosphure d'hydrogène) dans l'estomac de l'animal suite à l'action de l'acide gastrique, provoquant la mort de l'animal dans un laps de temps de 1 à 3 heures. Après ce délai, la matière active sera totalement décomposée et ainsi ne causera aucune intoxication secondaire.

Le Ratron® GW s'applique grâce à une canne spécialement conçue pour une application sécurisée, confortable et ciblée.

- 200 g permet de traiter 100 m² de surface.


DOSAGE : Max. 2 kg/ha - 5 grains par trou de campagnol, répéter jusqu'à ce que les appâts ne soient plus consommés

COMPOSITION : Phosphure de zinc 2.5%,
N°AMM 2170698 (Défendeur FRUNOL DELICIA)

USAGE PROFESSIONNEL

**CERTIFICATION
CERTIPHYTO EXIGÉE**






H302 - Nocif en cas d'ingestion H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique EUH 401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. RATRON GW / N°AMM 2170698 / Défendeur de l'homologation: FRUNOL DELICIA GMBH Hansastrasse 74 B 59425 UNNA Allemagne
Substance active: phosphure de zinc 25 g/kg
Distribué par ARMOSA SAS 209-217 Avenue de la République, Parc de la Croisée B1-B2 93800 Epinay sur Seine

L'entreprise Armosa SAS est agréée sous le n° IF00065 : distributeur de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



ATTENTION



Références	Contenances	Conditionnements
RD-ORD-05004	Seau de 5 kg	Carton de 4
RD-ORD-05005	Sac de 25 kg	Unitaire
EQ-OEQ-01073	Canne d'application	Unitaire

COLLECTIVITÉS



Raco 25

Blé concassé

Blé concassé à base de Difenacoum 25 ppm essentiellement destiné à la lutte contre les souris. Grain à coeur ne pouvant pas être décortiqué. Distribution 150g max (sachets fournis).

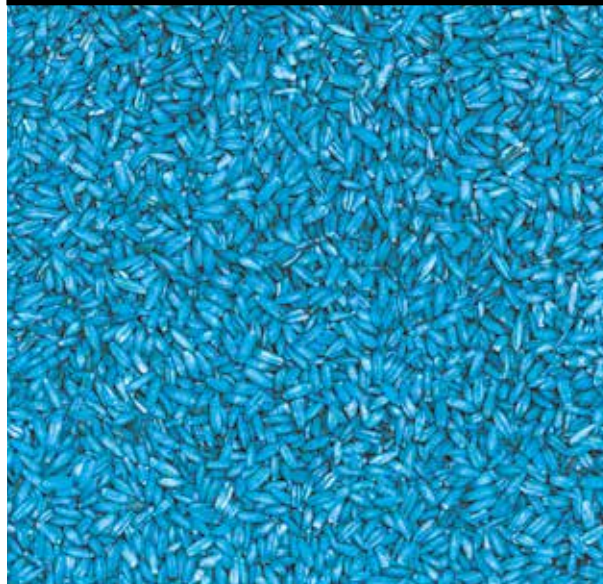
Sachets à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Difenacoum 0.0025%, amérisant, arôme alimentaire.

AMM : FR-2013-0056

Références	Contenance
RD-DIF-63003	Carton de 10 Kg – Sachet de 25g

COLLECTIVITÉS



Strong 25

Avoine décortiquée

Avoine décortiquée à base Brodifacoum 25 ppm destinée à la lutte contre les rats et souris. Particulièrement efficace lors de forte infestation. Distribution 150g max (sachets fournis).

Sachets à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Brodifacoum 0.0025%, amérisant, arôme alimentaire.

AMM : FR-2015-0002

Références	Contenance
RD-BRD-66003	Carton de 10 Kg – Sachet de 25g

COLLECTIVITÉS



Stellox® 25

Bloc extrudé

Bloc extrudé à base de Difenacoum 25 ppm pour la lutte contre les souris et les rats en milieux secs ou faiblement humides. Distribution 300g max (sachets fournis).

Bloc de 25g emballé à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Difenacoum 0.0025%, amérisant, arôme alimentaire.

AMM : FR-2013-0058

COLLECTIVITÉS



Nora Pasta 25

Pâte appât

Pâte appât de 10g à base Difenacoum très pratique, sans risque de dispersion avec une acceptation rapide par les rongeurs. Distribution 150g max (sachets fournis).

Pâtes de 10g à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeurs.

COMPOSITION : Difenacoum 0.0025%, amérisant, arôme alimentaire

AMM : FR-2013-0057

Références	Contenance
RD-DIF-90007	Carton de 10 Kg – 25g emballé

Références	Contenance
RD-DIF-21014	Carton de 10 Kg – Sachet de 10g

Placedex Pâte

Pâte placébo

Pâte appât présentant une excellente appétence sur les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active.

COMPOSITION : Aucune matière active. Agent amérisant - arôme alimentaire



Références	Contenances	Conditionnements
RD-PLA-20003	Seau de 5 kg - sachet de 10g	Unitaire

Placedex Bloc

Blocs placébos

Appât en bloc extrudé de 20g, présentant une excellente appétence sur les rats et les souris. Permet de détecter les infestations de rongeurs, sans matière active.

COMPOSITION : Aucune matière active. Agent amérisant - arôme alimentaire



Références	Contenances	Conditionnements
RD-PLA-37002	Seau de 5 kg - bloc de 20g	Unitaire



Rodiclac glu

Contre les rongeurs et insectes rampants
(blattes, poissons d'argent)

Former des cordons de glu en zigzags distants de 3 à 4 cm, sur un support rigide.

Placer éventuellement un appât au centre du piège.

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

EQ-PIE-01034	Tube en étui 135 g	25/carton
--------------	--------------------	-----------



Pièges mécaniques anti-rongeurs

- Emploi idéal dans les métiers de bouche et l'agro-alimentaire.
- Réutilisable.

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

EQ-PIE-01117	(Rats) Vrac	15/carton présentoir
EQ-PIE-02057	(Souris) Vrac	50/carton présentoir

Rats - souris pièges englués jetables

Piège englué jetable sous forme de plaque, pouvant être utilisé lors des infestations de rats et de souris. Idéal pour la prévention.

- Peut piéger une dizaine de souris
- Emploi idéal dans les métiers de bouche et l'agro-alimentaire
- Contre rats et fortes proliférations de souris.

Références	Contenances	Conditionnements
------------	-------------	------------------

EQ-PIE-01030	Pack de 10 pièges	6/carton
--------------	-------------------	----------



Boîte Souris « Rotech NG »

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 132x78x37 mm

Poste sécurisé en plastique dur avec tunnel double entrée. Prévu pour utiliser blocs ou pâtes fraîches.

UTILISATION : Disposer dans les locaux secs ou humides.

Références	Conditionnement
------------	-----------------

EQ-PAP-02097	Carton de 100 unités
--------------	----------------------



Poste Rat Bullet

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 101X262X166 mm

Poste sécurisé en plastique dur très solide muni d'une double entrée. Résistant aux chocs. Dispose de pics de fixation pour les appâts blocs et pâtes ainsi que d'un compartiment pour les céréales. Livré avec une clé.

UTILISATION : Disposer dans des locaux secs ou humides ou à l'extérieur des locaux.

Références	Conditionnement
------------	-----------------

EQ-PAP-01336	Carton de 10 unités
--------------	---------------------



Poste Bullet et Rotech à Tapette

Poste sécurisé en plastique dur très solide muni d'une double entrée et d'une tapette intégrée. Résistant aux chocs. Dispose de fixation pour les appâts blocs et pâtes ainsi que d'un compartiment pour les céréales. Livré avec une clé.

UTILISATION : Disposer un poste tous les 10/12 mètres dans des locaux secs et non accessibles au public.

Références	Conditionnement
------------	-----------------

RATS BULLET - EQ-PIE-01079	Carton de 10 unités
----------------------------	---------------------

SOURIS ROTECH - EQ-PIE-01080	Carton de 20 unités
------------------------------	---------------------



Possibilité de personnaliser certains postes sécurisés

Vanguard

APPÂTAGE SÉCURISÉ - 130x330x230 mm

Poste sécurisé en plastique dur très solide avec une double entrée, spécialement conçue pour favoriser une acceptation aisée. Résistant aux chocs. Il est possible d'y mettre une tapette à rat. Dispose d'une tige de fixation des appâts blocs et pâtes et d'un compartiment pour les céréales. Livré avec une clé.

UTILISATION : Disposer dans des locaux secs ou humides ou à l'extérieur des locaux.



Références	Conditionnement
EQ-PAP-01335	Carton de 10 unités

Poste d'appâtage sécurisé

- Économique : pas de gaspillage de l'appât rodenticide par l'humidité du sol, la pluie ou par la poussière ambiante.
- Polyvalent : utilisation possible avec toutes formulations rodenticides.
- Sécurité : équipé d'une clé, il évite la consommation accidentelle de l'appât (chiens). Il peut se fixer à une paroi.
- Résistant.

Poste d'appâtage sécurisé pour Rats

Dimensions L : 22,5 cm / P : 18 cm / H : 9,5 cm

Références	Conditionnement
EQ-PAP-01037	6/carton

Poste d'appâtage sécurisé pour Souris

Dimensions L : 12,5 cm / P : 10 cm / H : 4 cm

Références	Conditionnement
EQ-PAP-02065	6/carton





RATS NOIRS ET BRUNS



INTÉRIEUR



INTÉRIEUR
EXTÉRIEUR



EXTÉRIEUR

Control Pasta
BROMADIOLONE 0.005%



5kg

RD-BRM-20031

10kg

RD-BRM-20032

Control
BROMADIOLONE 0.005%



5kg

RD-BRM-44010

10kg

RD-BRM-44012

Control Bloc
BROMADIOLONE 0.005%



5kg

RD-BRM-35020

10kg

RD-BRM-35021

Propasta
BRODIFACOUM 0.004%



5kg

RD-BRD-20040

10kg

RD-BRD-20036

Viryl **EFFET CHOC**
BRODIFACOUM 0.005%



5kg

RD-BRD-43004



LIEUX DIFFICILES ET SENSIBLES RATS ET SOURIS

Excellent souricide et raticide, à privilégier sur les colonies de rongeurs difficiles à éliminer, suite à l'apparition de souches résistantes.

Très appétant en concurrence alimentaire.

Idéal pour une application dans les endroits difficiles tel que les doubles cloisons ou sensibles, les espaces d'entreposage alimentaire ou les sites de transformation.



Propasta Crème

RD-BRD-25013



Robust 25 Crème

RD-BRD-28006

COMMENT CHOISIR SON RATICIDE?



SOURIS



INTÉRIEUR



INTÉRIEUR
EXTÉRIEUR



EXTÉRIEUR

Raviox
DIFENACOUM 0.005%




5kg RD-DIF-20049 10kg RD-DIF-20058

Cereox
DIFENACOUM 0.005%




5kg RD-DIF-40006 10kg RD-DIF-40008

Probloc
DIFENACOUM 0.005%



5kg RD-DIF-35029 10kg RD-DIF-35022

Propasta **EFFET CHOC**
BRODIFACOUM 0.004%




5kg RD-BRD-20040 10kg RD-BRD-20036

Viryl **EFFET CHOC**
BRODIFACOUM 0.005%

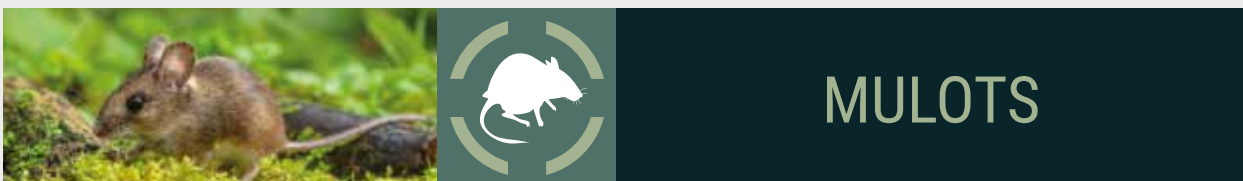


5kg RD-BRD-43004

Vertox Bloc
BRODIFACOUM 0.004%



5kg RD-BRD-30004 10kg RD-BRD-30005




MULOTS



EXTÉRIEUR

Control SP Mulot
BROMADIOLONE 0.005%



5kg RD-BRM-40049
10kg RD-BRM-40013



ASSÉCHANTS





Bactosec

Complexe bactérien asséchant, sous forme de poudre, destiné au traitement des litières

USAGE

1. ASSECHER
2. ASSAINIR
3. AMELIORER L'AMBIANCE
4. VALORISER LES FUMIERS

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Application à la volée, une fois par semaine, avant de renouveler le paillage pour permettre aux bactéries d'être au contact de la matière organique.

Ovins/Caprins : en période mise bas et mise à l'herbe notamment.

Vaches allaitantes et veaux sur caillebotis.

Canards prêts à gaver et à rôtir : sur litières, copeaux.

Volailles et lapins : paille, copeaux et fientes quand l'objectif du traitement est d'assécher.

- 400 g/ vache /semaine
- 100 g/ ovin-caprin /semaine
- 1,25 g/ poulet de chair /semaine.

Compatible avec l'agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Références	Contenances	Conditionnement
HY-DEI-02005	Sac de 25 kg	Palette de 40 sacs



Bactosec +

Asséchant avec bactéries, sous forme de poudre, destiné au traitement des litières.

USAGE

Assécher la litière jusqu'à 6 fois son volume en eau. Assainir la litière par compétition et déséquilibre de flore. Réduire les émissions de NH3 dans les bâtiments en claustration.

Pré-composter en stabulation (litières longues > 6 semaines)

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Application à la volée, une fois par semaine, avant de renouveler le paillage pour permettre aux bactéries d'être au contact de la matière organique.

- 600 g/ vache/semaine
- 300 g/ vache/semaine
- 150 g/ ovin-caprin/semaine
- 3 g/ poulet de chair /semaine.

ASSECHANT POLYVALENT : excellent compromis dans les contextes humides et clos.

Références	Contenances	Conditionnement
HY-DEI-02004	Sac de 25 kg	Palette de 40 sacs



Bactosec D

Asséchant avec agent désinfectant, sous forme de poudre, destiné à l'assainissement des litières.

USAGE

ASSECHER la litière grâce au super absorbant : Bactosec D réduit l'humidité des litières et permet d'obtenir une litière moins spongieuse, plus compacte (6 fois son volume d'eau fixé en sous-couche)

ASSAINIR la litière par grâce à l'agent désinfectant du Bactosec D contribue à réduire les risques infectieux : mammites, boiteries (dermatite) , métrites...

REDUIRE les émissions d'ammoniaque dans les bâtiments fermés (meilleure respiration, meilleur rendement)

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Application à la volée, deux fois par semaine, avant de renouveler le paillage ou au sol sur logettes curées ou caillebotis

- 600 g/ vache /semaine (en 2x) en aire accumulée
- 300 g/ vache /semaine (en 2x) en logette
- 150 g/ veau /semaine (en 2x)
- 150 g/ ovin-caprin /semaine (en 2x)
- 3 g/ poulet de chair /semaine (en 2x)

En pédiluve à sec pour lutter contre les dermatites.

Répartir 7 à 10 cm d'épaisseur de Bactosec D dans le pédiluve en bovins soit 100 à 150 kg de produit, 4 cm en ovins. Faire passer les animaux dans le pédiluve 2 fois par jour pendant 2 jours consécutifs. Si besoin, retirer les souillures. Faire l'appoint après chaque passage. Veiller à maintenir les animaux au sec dans les heures suivant le passage dans le pédiluve à sec.

Référence	Contenance	Conditionnement
HY-DEI-02006	Sac de 25 kg	Palette de 40 sacs
HY-DEI-02012	Big-bag de 500 kg	Unitaire



NOTES



Lined area for notes with horizontal ruling lines.



**SANTÉ
ANIMALE**



ARMOSA
keeping nature at its best



SOINS DES ONGLONS



BLOCKIT BLUEMIX

Formulation innovante spécial pédiluve. Durcit et protège les onglons

- Sa formule unique stabilise la corne et la protège efficacement contre les conditions environnementales
- Manipulation simple en pédiluves
- Efficace à basses températures
- Exempt de formol et de CAQ

Références	Contenances	Cond.
AH-HOO-00008	BlueMix 25kg	Unitaire
AH-HOO-01009	BlueMix 200kg	Unitaire
EQ-HOO-02077	Pédiluve 203x80x18,5cm	Unitaire



BLOCKIT BLUETOP

Un liquide concentré pour une application topique

- Convient aux bovins, aux ovins et aux caprins
- Facile à utiliser sous forme de spray
- Adhère bien au sabot

Références	Contenances	Cond.
AH-HOO-00012	Bidon 10L	Unitaire



BLOCKIT BLUEGEL

Contient des chélates de cuivre et de zinc, du calendula, propolis, huile de théier et extrait d'hamamélis.

- Imprègne
- Durcit l'onglon
- Bonne adhésion, également en présence de sang
- Effet durable, également en présence de résidus de fumier

Références	Contenances	Cond.
AH-HOO-00011	Flacon doseur 500ml	20/carton
AH-HOO-00010	Pot + Pinceau 300ml	12/carton



AGRIVET BLUE SPRAY

Soins intensifs de la peau fortement sollicitée des animaux.

- Soins locaux et protection de la peau des animaux fortement stressés et sensibles
- Particulièrement adapté aux soins des sabots et de la peau
- Des ingrédients actifs sélectionnés apaisent les peaux sensibles et soulagent les irritations

Références	Contenances	Cond.
AH-VET-01004	400ml	12/carton



PARAGE DES ONGLONS



BLOCKIT PRO-FAST

Colle polyuréthane spéciale à durcissement rapide et colle polyuréthane pour l'hiver.

- Temps de traitement : 22 secondes
- Pour 10 à 12 traitements
- Fonctionne bien à des températures plus basses !

Références	Contenances	Cond.
AH-HOO-01012	Flacon 210 ml	12/carton



BLOCKIT STARTSET

Kit de démarrage avec tout le nécessaire :

- 1 x pistolet doseur
- 2 x 210 ml de colle polyuréthane Blockit
- 24 x talonnettes en bois standard
- 24 x canules mélangeuses
- 1 paire de gants de travail

Références	Contenances	Cond.
AH-HOO-01002	Kit démarrage	Unitaire



BLOCKIT COLLE

Une colle polyuréthane à prise rapide pour le collage des talonnettes.

- Temps de durcissement de 28 secondes
- Pas de dégagements volatiles ou d'odeurs
- Peut être appliqué avec un pistolet doseur spécial
- 210ml pour 10 à 12 traitements
- 160ml pour 8 à 10 traitements

Références	Contenances	Cond.
AH-HOO-01001	Blockit Glue 210ml	12/carton
AH-HOO-01003	Blockit Glue 160ml	10/carton

BANDAGE BLOCKIT

Bandage auto-adhésif flexible. Vert, 10 cm de large, 4,5 m de long. Boîte de 12 rouleaux

Références	Cond.
EQ-HOO-01007	12/carton



BLOCKIT PADS

Facilite et augmente le succès de l'application des bandages. Le Blockit Pad crée un environnement dans lequel l'onglon est protégé de manière optimale.

Références	Cond.
EQ-HOO-01013	12/carton





TALONNETTES

Différents types disponibles.

Références	Conten.	Cond.
EQ-HOO-02059	100/carton	
EQ-HOO-02060	10/carton	



RÉNETTE BLOCKIT PROFI

Acier de haute qualité, spécialement développé pour les outils de coupe. Coupe précise. Optimisé pour l'aiguillage. Manche en bois de forme ergonomique.

Références	Contenances	Cond.	Références	Contenances	Cond.
EQ-HOO-01009	Rénette gauche	Unitaire	EQ-HOO-01010	Rénette droite	Unitaire



RÉNETTE BLOCKIT PROFI

Acier spécial fortement allié pour plus de longévité et une plus grande résistance à l'affûtage. Affûtage scalpel à 0° pour un tranchant et un comportement de coupe extraordinaires.

Références	Contenances	Cond.	Références	Contenances	Cond.
EQ-HOO-01011	Rénette gauche	Unitaire	EQ-HOO-01012	Rénette droite	Unitaire



PISTOLETS DOSEUR

Pour cartouches de 160 et 210 ml.

Références	Contenances	Cond.
EQ-HOO-01001	Pro 210ml	Unitaire
EQ-HOO-01002	210ml	Unitaire
EQ-HOO-02082	160/180ml	Unitaire



BOX CHAUFFANT

Pour cartouches de 210 ml.

Références	Cond.
EQ-HOO-01081	Unitaire



COUTEAU A BANDAGE

Pour un retrait sûr et facile des bandages et pansements à onglons.

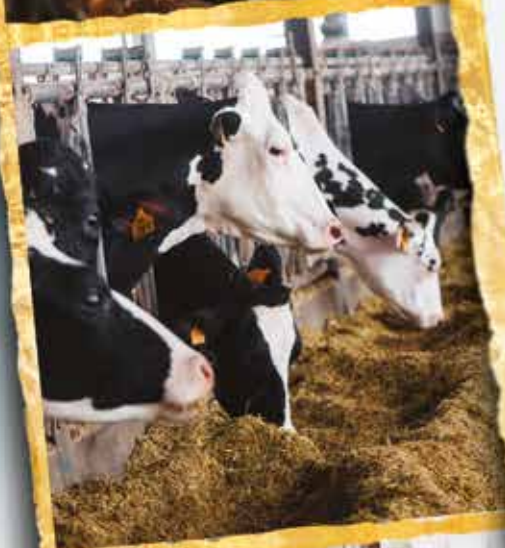
Références	Cond.
EQ-HOO-01008	Unitaire

CANULES MELANGEUSES

Différents types disponibles.



Références	Contenances	Cond.
EQ-HOO-01006	Canules Fast	Unitaire
EQ-HOO-01003	210ml	100/carton
EQ-HOO-01004	210ml	10/carton
EQ-HOO-01005	210ml	1500/carton
EQ-HOO-02003	160/180ml	100/carton
EQ-HOO-02004	160/180ml	15/carton
EQ-HOO-02005	160/180ml	2000/carton



ARMOSA
keeping nature at its best



All-Trace® Mineral Extra Bolus

Bolus à libération prolongée contenant 6 oligo-éléments et 3 vitamines, conçu pour le bétail en pâturage ou au fourrage d'un poids vif de plus de 150 kg où un déséquilibre en iode affecte la productivité des animaux.

Le Mineral Extra Bolus aide les éleveurs à gérer le statut en oligo-éléments de leur troupeau pendant les périodes critiques du cycle de production.

ADMINISTRATION : Administrer 2 bolus par animal (plus de 150 kg)

AVANTAGES ET CARACTÉRISTIQUES

- Technologie All-Trace®
- Optimise les taux de croissance des jeunes animaux
- Vêlages plus faciles et plus propres
- Formule complète en oligo-éléments
- Libération contrôlée sur 180 jours

COMPOSANT ACTIF	AQM SUR 180 JOURS À PARTIR DE 2 BOLUS
Cuivre	175,1 mg
Cobalt	2,6 mg
Iode	19,2 mg
Manganèse	90,7 mg
Sélénium	2,7 mg
Zinc	147,0 mg
Vitamine A	4780,0 IU
Vitamine D3	956,0 IU
Vitamine E	8,2 IU



All-Trace® Dry Cow Bolus

Bolus à libération prolongée contenant 6 oligo-éléments et 3 vitamines spécifiquement formulé pour la période de tarissement.

Conçu pour le bétail d'un poids vif de plus de 400 kg.

ADMINISTRATION : Administrer 2 bolus par animal (plus de 400 kg)

AVANTAGES ET CARACTÉRISTIQUES

- Technologie All-Trace®
- Les vaches peuvent recevoir des bolus en même temps que les routines de tarissement telles que le parage des onglons et les soins intramammaires.
- Libération contrôlée sur 120 jours

COMPOSANT ACTIF	AQM SUR 180 JOURS À PARTIR DE 2 BOLUS
Cuivre	96,9 mg
Cobalt	4,0 mg
Iode	17,6 mg
Manganèse	153,1 mg
Sélénium	2,3 mg
Zinc	257,9 mg
Vitamine A	7559,0 IU
Vitamine D3	1512,0 IU
Vitamine E	19,5 IU

Références	Contenances	Conditionnement
------------	-------------	-----------------

NU-COW-03001		20 bolus de 107 g
--------------	--	-------------------

Références	Contenances	Conditionnement
------------	-------------	-----------------

NU-COW-03002		20 bolus de 101 g
--------------	--	-------------------



All-Trace® Biotin Gold Bolus

Bolus à libération prolongée contenant 7 oligo-éléments et 3 vitamines. Des études de dissolution in-vivo ont montré que le Biotin Gold Bolus fournit le niveau cible de 20 mg de biotine par tête et par jour pendant 120 jours. De plus, BIOTIN GOLD BOLUS couvre l'intégralité des besoins quotidiens en cuivre, cobalt, sélénium et iode et apporte des contributions utiles en zinc, manganèse et vitamines A, D3 et E. Conçu pour les vaches et génisses laitières de plus de 400 kg de poids vif, en pâturage ou au fourrage.

ADMINISTRATION : Administrer 2 bolus par animal (plus de 400 kg)

AVANTAGES ET CARACTÉRISTIQUES

- Technologie All-Trace®
- Fournit un niveau cible de 20 mg de biotine par tête et par jour pendant 120 jours
- Favorise la dureté du sabot et de la corne
- Formule complète en oligo-éléments
- Libération contrôlée sur 120 jours

COMPOSANT ACTIF	AQM SUR 180 JOURS À PARTIR DE 2 BOLUS
Biotine	19,3 mg
Cuivre	96,9 mg
Cobalt	4,0 mg
Iode	17,6 mg
Manganèse	153,1 mg
Sélénium	2,4 mg
Zinc	257,7 mg
Vitamine A	7553,0 IU
Vitamine D3	1.511,0 IU
Vitamine E	19,5 IU

Références Contenances Conditionnement

NU-COW-03003 20 bolus de 101 g



All-Trace® Organic Cattle Bolus

Un bolus à libération prolongée contenant 6 oligo-éléments, conçu pour l'élevage biologique en pâturage ou au fourrage d'un poids vif de plus de 150 kg.

ADMINISTRATION : Administrer 2 bolus par animal (plus de 150 kg)

AVANTAGES ET CARACTÉRISTIQUES

- Technologie All-Trace®
- Ne contient pas d'OGM ni de matière d'origine animale
- Optimise les taux de croissance des jeunes animaux
- Formule complète en oligo-éléments
- Libération contrôlée sur 180 jours
- **Utilisable en agriculture biologique**

COMPOSANT ACTIF	AQM SUR 180 JOURS À PARTIR DE 2 BOLUS
Cuivre	195,2 mg
Cobalt	2,9 mg
Iode	6,3 mg
Manganèse	101,1 mg
Sélénium	3,0 mg
Zinc	163,8 mg

Références Contenances Conditionnement

NU-COW-03004 20 bolus de 107 g

Smartrace® Rumicalc Bolus

Bolus à libération contrôlée et rapide contenant 2 sources de calcium.

Destiné à être utilisé chez les vaches laitières adultes de plus de 400 kg de poids vif, au moment du vêlage.

ADMINISTRATION :

1. Régime pré et post-vêlage : Administrer le bolus au premier signe de vêlage. Administrer un second bolus 12 à 15 heures après le premier bolus.
2. Régime post-vêlage : Administrer un bolus immédiatement après le vêlage (ou après une injection sous-cutanée de calcium). Administrer un deuxième bolus 12 à 15 heures après le premier bolus.

AVANTAGES ET CARACTÉRISTIQUES

- Technologie Smartrace®
- Un apport important en calcium - 43 g dans chaque bolus
- Le bolus se dissout et fournit du calcium dans les 50 minutes suivant son administration
- Le calcium est disponible sous forme de chlorure (libération rapide) et de sulfate (libération lente)
- Pas de problème d'appétence associé aux gels et aux pâtes
- Peut être utilisé en conjonction avec un régime de supplémentation en calcium existant



COMPOSANT ACTIF	CHAQUE BOLUS DE 203 G CONTIENT 43 G DE CALCIUM
Chlorure de calcium	56%
Sulfate de calcium	23%

Références	Contenances	Conditionnement
NU-COW-03201		3 x 4 bolus de 203 g



Smartrace® Plus Calf Bolus

Bolus à libération prolongée pour les veaux de plus de 6 semaines pesant entre 100 et 200 kg.

ADMINISTRATION : Administrer 1 bolus par animal

COMPOSANT ACTIF	AQM SUR 180 JOURS À PARTIR DE 1 BOLUS DE 58 G
Cuivre	46,7 mg
Iode	4,2 mg
Cobalt	0,8 mg
Sélénium	0,4 mg

Références	Contenances	Conditionnement
NU-CAL-03300		20 bolus de 58 g



Smartrace® Plus Cattle Bolus

Bolus à libération prolongée pour les vaches adultes pesant plus de 400 kg.

ADMINISTRATION : Administrer 1 bolus par animal

COMPOSANT ACTIF	AQM SUR 180 JOURS À PARTIR DE 1 BOLUS DE 58 G
Cuivre	140,0 mg
Iode	23,0 mg
Cobalt	2,7 mg
Selenium	1,2 mg

Références	Contenances	Conditionnement
NU-COW-03300		10 bolus de 195 g



Diar Tabs

Comprimés effervescents réhydratants

Aliment complémentaire pour les veaux et les porcelets afin de stabiliser l'équilibre eau-électrolyte et soutenir la digestion physiologique. Ce complément sera aussi conseillé pendant et après les troubles digestifs (diarrhée).

Diar Tabs sont des comprimés effervescents de 33 g, emballés individuellement, avec un arôme savoureux de vanille. Il sera bien accepté par les veaux et les porcelets.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Se dissout bien et rapidement.

Veaux

- **Préventif – Pour plus d'énergie et de résistance**

Dissoudre 1 comprimé dans 1L d'eau tiède (37°C). Pour plus d'énergie et de résistance.

- **En cas de diarrhée**

2 comprimés dans 2L d'eau tiède (37°C), une fois par jour pendant 7 jours maximum.

A utiliser à partir de l'âge de 3 jours, en remplacement ou en complément de l'alimentation lait.

Porcelets

- **En cas de diarrhée**

1 comprimé par lot de 9-10 porcelets.

COMPOSITION :

Lactose 49,8 % ; Bicarbonate de sodium Carbonate de sodium 19,0 % ; Carbonate de sodium 9,0 % ; Chlorure de potassium 4,5 % ; Amidon 3,0 % ; Huile de colza 0,5 % ; Additifs technologiques (Acide citrique 140000 ppm) ; Additifs zootechniques (Enterococcus faecium NCIMB 11181 (4b1708) 1,15×10¹⁰ CFU/kg)

Références	Contenances	Conditionnement
------------	-------------	-----------------

NU-CAL-03001		
--------------	--	--

	Seau de 42 pièces	
--	-------------------	--



Mite Tonic

Alimentation complémentaire pour poules pondeuses

Mite Tonic contribue à soutenir la résistance naturelle des poules. Il stimule les défenses naturelles de la poule pour créer une toxine naturelle dans le sang. Cette toxine est donc une réponse immunitaire. Avec cette toxine, le sang coagule dans l'organisme de l'acarien, le poux rouge se dessèche et ne peut plus piquer la poule. Les poux rouges vont rencontrer cette présence de toxine et ne vont plus vers la poule pondeuse.

Mite Tonic aide à réduire l'utilisation d'insecticides.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Facile à appliquer, Mite Tonic est un complément alimentaire liquide à administrer dans l'eau de boisson.

- **Phase de démarrage**

0,5L pour 1000L d'eau, à raison de 200ml par poule pendant 4 jours consécutifs, puis 2 jours 3 semaines plus tard et 2 jours 4 semaines plus tard.

- **Ensuite**

Renouveler ce traitement pendant 4 jours consécutifs 15 à 20 semaines après le premier

- **COMPOSITION :**

Chlorure de magnésium, chlorure de sodium, Vitamine C, extraits de plantes (Origanum vulgare, Thymus vulgaris, Inula helenium, Litsea cubéba).

Utilisation en agriculture biologique.

Références	Contenances	Conditionnement
NU-CHI-02001		Bidon 5L



Bronchitonic

Alimentation complémentaire pour volailles, porcs et ruminants

Les problèmes respiratoires entraînent une diminution de l'apport en oxygène, une diminution de l'apport en eau et en nourriture, ce qui entraîne une diminution de l'énergie avec toutes les conséquences négatives. En plus de cela, le mucus est un milieu à risque pour la croissance bactérienne.

Bronchitonic est une combinaison d'huiles essentielles qui réduisent les sécrétions nasales et pulmonaires lors de problèmes respiratoires (temps humide, variations soudaines de températures, réactions post-vaccinales).

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Formule très concentrée, économique à l'usage et facile à doser.

Pas de temps d'attente.

Volailles

• Brumisation

Diluer 200ml pour 10L d'eau à raison de 10L de solution pour 20 000 têtes, soit 2 000 m²

• Dans l'eau de boisson

- Troubles respiratoires réguliers : 200ml/1000L d'eau pendant 2 ou 4 jours consécutifs
- Stress thermique : 100ml/1000L d'eau pendant 3 ou 4 jours consécutifs
- Réactions post-vaccinales : 200ml/1000L d'eau, 2 jours après la vaccination pendant 3 jours consécutifs

Bovins et Porcs

• Brumisation

- Diluer à raison de 1 à 2% dans l'eau – 2 à 4 fois par 24h

• Dans l'eau de boisson

- Troubles respiratoires réguliers : 100-200ml/1000L d'eau pendant 24h, 3 à 4 jours
- Lait de remplacement : 1 à 2ml/10L pendant 3 à 4 jours
- Veaux : 1 goutte par narine

COMPOSITION :

Contient 4 huiles essentielles différentes : Menthol, Eucalyptol, Carvacrol et Thymol.

Références	Contenances	Conditionnement
NU-CHI-02004		Bidon 1L
NU-CHI-02005		Bidon 5L

Vitamix 33

Alimentation complémentaire pour volailles, porcs et ruminants

Vitamix 33 est une combinaison équilibrée de vitamines hydrosolubles et lipo-solubles, d'acides aminés et de minéraux (formule concentrée de 33 ingrédients nutritionnelles). Destiné à la prévention des carences en vitamines. Il participe à l'amélioration de l'IC, diminue le stress (dû aux traitements, à la vaccination, aux maladies, au transport, les changements extrêmes de température ou climatiques, aux périodes de mue et aux pics de ponte). Il aide au métabolisme des graisses, des protéines et carbohydrates et améliore les défenses naturelles.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Facile à appliquer, Vitamix 33 est un complément alimentaire liquide à administrer dans l'eau de boisson.

- **Veau** : 5 à 10 ml / jour
- **Génisse** : 30 ml / jour
 - Juste avant le pâturage
 - Juste avant la période de reproduction
- **Bovins à viande** : 20 à 30 ml / jour
- **Vache laitière** : 30 à 50 ml / jour
- **Volailles** : 250 ml / 1000 L
Le traitement doit se poursuivre jusqu'à la disparition des symptômes. Efficacité prouvée contre le picage
- **Truies** : 30 ml / truie / jour
 - En complément de la ration alimentaire. Commencer lorsque la truie entre en maternité juste avant le sevrage des porcelets.
 - Au début de la gestation
- **Porc d'engraissement** : 6 ml / porc / jour
- **Verrat** : 10 ml / verrot / jour
- **Porcelet sevré** : 3 ml / porcelet / jour
- **Ovins/Caprins - De la naissance au sevrage** : 4 ml / jour
- **Agneau de reproduction - moins de 2 mois** : 1 ml / jour
- **Agneau de reproduction - plus de 2 mois** : 4 ml / jour
- **Moutons et chèvres ou ovins reproducteurs** : 15 ml / jour
- **Ovins d'engraissement - 2 à 6 mois** : 5 ml / jour
- **Brebis laitières et caprines** : 10 ml / jour

COMPOSITION :

10 Vitamines : Vitamine A, Vitamine D3, Vitamine E, Vitamine B1, Vitamine B2, Vitamine B6, Vitamine B12, Vitamine C, Vitamine K3, Biotine

7 Oligo-éléments : Propionate de sodium, Sodium (chlorure), Magnésium (sulfate), Manganèse (sulfate), Zinc (sulfate), Fer (sulfate), Potassium

16 Acides aminés : Acide glutamique, Alanine, Arginine, Cystine, Glycine, Histidine, Isoleucine, Lysine, Méthionine, Phénylalanine, Proline, Sérine, Thréonine, Tryptophane, Tyrosine, Valine



Références	Contenances	Conditionnement
NU-CHI-02003		Bidon 5L



**Gamme Envu pour les professionnels
de l'hygiène rurale**



SOLFAC® ULTRA

Insecticide concentré liquide

3 substances actives pour une efficacité optimale. Solfac® Ultra associe deux pyréthriinoïdes (cyperméthrine et tétraméthrine) synergisées par le pipéronyl butoxyde (PBO). Ces molécules agissent plus particulièrement sur la transmission de l'influx nerveux des insectes.

Solfac® Ultra agit sur les insectes (mouches et ténébrions), par contact et dans une moindre mesure par ingestion.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

• Pulvérisation :

- Mouches : 15ml dans 1L d'eau pour 15m²
- Ténébrions : 20ml dans 1L d'eau pour 15m²

• Thermonébulisation :

- Mouches et Ténébrions : 50ml dans 300ml d'eau (ajout de 650ml de glycol) pour 1000m³

• Nébulisation :

- Mouches et Ténébrions : 150ml dans 550ml d'eau (ajout de 300ml de glycol) pour 3000m³

COMPOSITION :

Cyperméthrine 47,89 g/L, Pipéronyl butoxyde 115,88 g/L, Tétraméthrine 23,69 g/L.

Références	Contenances	Conditionnement
IN-CYP-29001	1L	12/carton



QUICKBAYT®

Appât insecticide granulé

QuickBayt® est un adulticide avec appât. Utilisation en épandage ou par application badigeon sur le support non poreux ou panneau jaune.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

• Traitement en badigeon :

Mélanger 200 g de QuickBayt® avec 150 ml d'eau tiède pour 100 m² de surface au sol. A l'aide d'un pinceau ou d'un rouleau, appliquer le mélange en bandes ou spots sur des supports où les mouches ont tendance à s'agglutiner (murs, pliers, autour des fenêtres, panneaux jaunes ou d'autres structures).

• Traitement direct :

Disposer les granulés dans des coupelles. Humidifier légèrement les granulés. Répartir les coupelles ou soucoupes contenant les granulés humidifiés dans les zones à fortes infestations (rebords de fenêtres, couloirs d'accès...)

Renouveler l'application si nécessaire avec un intervalle minimum de 21 jours, et un maximum de 8 applications annuelles

COMPOSITION :

0,5 % (m/m) imidaclopride, 0,101 % (m/m) muscalure

Références	Contenances	Conditionnement
IN-OIN-08032	2 Kg	4/carton



HARMONIX® InsPyr

Insecticide concentré à base d'extrait de fleur de pyrèthre

Harmonix® InsPyr est un insecticide polyvalent spécialement pensé pour la lutte alternative contre les insectes volants et rampants dans les bâtiments d'élevage ou les industries agro-alimentaires, et pour la démoustication.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Usages	Cibles	Méthode d'application	Type d'appareil	Niveau d'infestation	Quantité d'Harmonix® InsPyr	Quantité d'eau	Volume ou surface traitée
Industries agroalimentaires, entrepôts, POV / POA, restaurants, cuisines, métiers de bouche, locaux stockage tabac	Insectes des denrées stockées : volants et rampants	Pulvérisation	Pulvérisateur à dos	-	30 ml jusqu'à 50 m pour blattes & fourmis	970 ml	20 m²
				Faible	300 ml	700 ml	1 500 m³
	Forte	600 ml	400 ml				
	Mouche <i>Musca domestica</i>	Nébulisation	ULV	-	120 ml	880 ml	
A l'intérieur des bâtiments d'élevage	Mouche <i>Musca domestica</i>	Pulvérisation	Pulvérisateur à dos	-	30 ml	970 ml	20 m²
		Nébulisation intérieure	ULV	-	120 ml	880 ml	1 500 m³
Démoustication	Moustiques <i>Aedes albopictus</i> , <i>Culex pipiens</i>	Pulvérisation extérieure	Pulvérisateur à dos	-	30 ml	970 ml	20 m²
		Nébulisation ULV extérieur	Appareil ULV autoporté	Faible	600 ml	de 0,4 à 1,9 L	1 ha
				Forte	1 L	de 1 à 1,5 L	
		Nébulisation intérieure	Atomiseur manuel / ULV	-	30 ml	970 ml	200 m²
Nébulisation intérieure	ULV	-	120 ml	880 ml	1 500 m³		

COMPOSITION :

2,5 % d'extrait de *Chrysanthemum cinerariaefolium* produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et matures avec un dioxyde de carbone supercritique produit à partir de fleurs de *Tanacetum cinerariifolium* ouvertes et matures (correspondant à 5 % d'extrait de *Pyrethrum* à 50 %)



HARMONIX® RED MITE

Lutte alternative contre les poux rouges

Une solution alternative qui s'inscrit dans une approche de lutte intégrée pour les élevages de poules pondeuses (hors cages)

Mode d'action physique par immobilisation, aucun insecticide

- Bloque et retarde les hausses de population sur 3 à 5 semaines.
- Préviend des transferts de maladies provoqués par les poux rouges.
- Mode d'action : Physique par immobilisation (colle liquide neutre, non toxique similaire plaque à glu).

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

- **Pulvérisation :**
 - 1L de produit dans 7,5L d'eau pour 200m².
 - 2 applications à 10 jours d'intervalle.
 - Renouvelable tous les 2 mois.

COMPOSITION :

35,57 g/l méthylcellulose (Adhésif naturel).

Références Contenances Conditionnement

IN-PYR-93011 1L 6/carton

Références Contenances Conditionnement

IN-OIN-98008 1L 12/carton



RACUMIN® FOAM

Formulation mousse applicable aux endroits difficiles d'accès

Racumin® Foam est une solution complémentaire aux appâts contre les rats et les souris.

Applicable aux endroits difficiles d'accès.

Principe d'action : le rongeur s'enduit de mousse lors de son passage au travers de la mousse. Par réflexe d'auto-nettoyage, il lèche son pelage, consomme le produit et absorbe sa dose létale.

Particulièrement efficace en cas d'infestation de rats noirs.

COMPOSITION :

Substance active: Coumatetralyl 0,4% (4000ppm)

Références	Contenances	Conditionnement
RD-ORD-02005	500ml	12/carton

RACUMIN® EXPERT

Lutte contre les rats et les campagnols

Nouvelle formulation: pâte à base de coumatétralyl.

Utilisable en zones ouvertes extérieures dont les terriers.

Nouvelle formulation haute appétence : mélange de céréales, sucres, huiles.

Excellente appétence même en cas de concurrence alimentaire.

COMPOSITION :

Coumatétralyl 27ppm + Amérisant



Références	Contenances	Conditionnement
RD-ORD-02004	5 kg	Unitaire

RODILON® TOP BLOC

En bloc BRODIFACOUM, Rodilon® Top Bloc permet de rester efficace même dans des conditions difficiles, comme des environnements humides ou à forte chaleur.

Efficace sur rat / souris.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Bloc de 20g nu à placer dans des boîtes d'appâtage sécurisées sur les lieux de passage des rongeur.

COMPOSITION :

Brodifacoum 0.0025% m/m

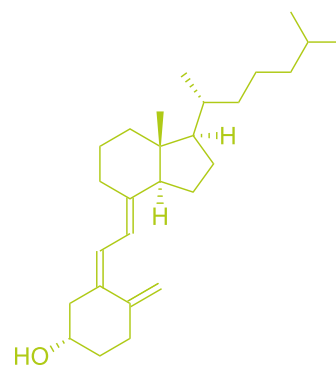
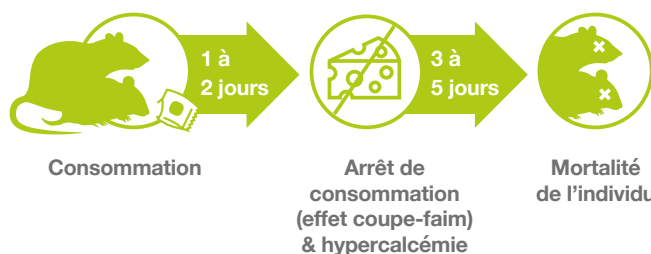


Références	Contenances	Conditionnement
RD-BRD-20079	5 kg	Unitaire

////// Découvrez Harmonix® Rodent Paste,

La nouvelle vague de lutte contre les rongeurs !

Harmonix® Rodent Paste est un appât toxique nouvelle génération prêt à l'emploi, fruit de plusieurs années d'innovation. Il contient du cholécalficérol, substance active présentant un nouveau mode d'action différent des anticoagulants, qui permet notamment de répondre aux problématiques de résistance.



// INNOVATION À TOUS LES NIVEAUX

- > **Nouveau mode d'action** grâce à la substance active cholécalficérol.
- > **Nouvelle formulation** enrobée dans une pâte d'appâtage dernière génération pour optimiser la stabilité et le pouvoir d'attraction de l'appât.
- > **Nouvel emballage moderne et souple** diminuant jusqu'à 80 % les déchets en plastique.

// BÉNÉFICES UNIQUES

- > **Hautement efficace**, il permet un **contrôle rapide des infestations**, ainsi qu'une réduction des consommations d'appâts et des dégâts occasionnés grâce à son effet coupe-faim.
- > **La formulation unique de la pâte présente une excellente appétence**, même en cas de concurrence alimentaire.
- > Les niveaux de résidus présents dans le corps des rongeurs ayant ingéré l'appât sont plus faibles, **limitant considérablement les risques d'empoisonnement secondaires**.



Efficacité optimale
avec moins d'appâts



Appétence
exceptionnelle



Contrôle rapide
de l'infestation



Limite le risque
d'empoisonnement
secondaire

HARMONIX[®]

MONITORING



Appât non toxique pour la détection anticipée de rongeurs (Monitoring et Pré appâtage) (produit non biocide, sans substance active sous forme de pâte certifié HACCP et exempt des 8 principaux allergènes alimentaires).



Références	Contenances	Conditionnement
RD-PLA-20007	Sac de 4 kg	Carton de 2 sacs

HARMONIX[®]

Rodent Paste



Appât toxique pour le contrôle des populations de rongeurs avec une recette de pâte identique à Harmonix Monitoring pour faciliter l'acceptation par les rongeurs.



Références	Contenances	Conditionnement
RD-CCC-10004	Seau de 1,5 Kg	4/carton

// HARMONIX[®] MONITORING + HARMONIX[®] RODENT PASTE = LE DUO GAGNANT POUR UN CONTRÔLE OPTIMAL DES RONGEURS

Pour optimiser votre plan de lutte contre les rongeurs, nous vous recommandons d'utiliser Harmonix[®] Rodent Paste dans le cadre d'un plan de lutte intégrée, en adoptant les pratiques suivantes :

- > Mise en place d'un plan de monitoring permanent grâce à l'appât non toxique Harmonix[®] Monitoring pour détecter une infestation dès ses prémices.
- > Inspection du site et caractérisation précise de l'infestation une fois celle-ci déclarée.
- > Mise en oeuvre d'une stratégie de pré-appâtage avec Harmonix[®] Monitoring pour diminuer la néophobie des rongeurs et maximiser l'efficacité de l'appâtage toxique.
- > Mise en place de l'appât toxique Harmonix Rodent Paste pour contrôler la population de rongeurs



Identification des lieux d'activité des rongeurs et contrôle rapide de l'infestation.



Recettes de pâtes identiques et extrêmement appétentes pour faciliter la consommation rapide d'appâts toxiques.



Diminution de la quantité d'appâts toxiques utilisés et réduit la période d'appâtage toxique d'environ 7 jours.



CERTIFICAT INDIVIDUEL BIOCIDÉ

L'arrêté daté du 9 octobre 2013 instaure officiellement un certificat individuel obligatoire destiné à encadrer les conditions d'exercice des activités suivantes :

- Utilisation professionnelle de certains produits biocides
- Distribution de certains produits biocides professionnels

OBJECTIFS

Encadrer la profession et rendre obligatoire la possession d'un certificat individuel pour chaque personne concernée par les activités précitées. Connaître le cadre réglementaire et identifier les risques des produits biocides 3D (santé et environnement). Il ne s'agit donc pas d'une formation pratique « métier » sur les techniques d'application et la biologie des nuisibles. Ce certificat est accessible via une formation réduite de 1 jour (pour les possesseurs d'un Certiphyto) ou de 3 jours (pour les non-certifiés) et est délivré par le Ministère de l'Environnement.

PRODUITS PROFESSIONNELS CONCERNÉS

- **TP2** - Désinfection locaux et matériels utilisés (ordures ménagères et des déchets d'origine animale ou végétale)
- **TP3** - Assainissement logements et matériels (élevage)
- **TP4** - Assainissement des locaux et matériels (en contact avec aliments pour animaux d'élevage et produits d'origine animale et végétale)
- **TP 08** - Protection du bois (insectes, champignons)
- **TP 14** - Rodenticides
- **TP 15** - Avicides
- **TP 18** - Insecticides
- **TP 20** - Lutte contre les autres vertébrés (lézards, taupes, serpents)

ACCÈS AU CERTIFICAT

La date limite d'obtention est fixée au 1^{er} juillet 2015. Les centres délivrant actuellement le Certiphyto (Travaux & Services ou Vente ou Collectivités) sont également habilités pour le certificat biocide, sous réserve de déclaration préalable au Ministère de l'Environnement. ARMOSA SAS est également habilitée et propose des sessions de formation au sein de notre salle dédiée dans nos locaux d'Épinay-sur-Seine, ou en formule « intra » dans vos locaux (minimum 7 personnes, maximum 20 personnes par session). D'autres formations dites « Métiers » sont réalisables (Lutte antiparasitaire en milieu urbain, Sanitation, Démarche HACCP, Pose de destructeurs électriques d'insectes volants).

LOI EGALIM

Dans le cadre de la mise en application de l'article 76 de la loi Egalim, de nouvelles évolutions réglementaires sont apparues dans le domaine des biocides. Le 27 juin 2019, les décrets relatifs à cette loi ont été publiés au Journal Officiel avec des répercussions notables sur les pratiques commerciales et la publicité sur les produits biocides.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS :

Les rabais, remises et ristournes lors de la vente de biocides appartenant au TP14 (rodenticides) et TP18 (insecticides) sont désormais interdits. Ce décret implique donc que les fabricants et fournisseurs devront vendre un même produit au même tarif pour tous leurs clients. Ce décret s'applique pour la vente aux professionnels et non professionnels.

La publicité à destination des amateurs est désormais interdite, pour tous les produits :

- **TP14** : Rodenticides.
- **TP18** : Insecticides.
- **TP02** : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains et animaux, uniquement ceux qui sont classés comme dangereux pour le milieu aquatique (H400 et H410).
- **TP04** : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, uniquement ceux qui sont classés comme dangereux pour le milieu aquatique (H400 et H410).

Ces décrets sont entrés en vigueur au **1^{er} octobre 2019**.

Concernant la Vente en libre-service des produits biocides aux amateurs, il n'y a pour l'instant pas de restriction : l'ANSES va prochainement émettre un avis, et un arrêté suivra qui précisera les produits visés.

RÉCAPITULATIF PRODUITS INSECTICIDES



	CIBLE	SUPPORT	MODE D'APPLICATION	MATIÈRES ACTIVES	DOSE	REMANENCE
Alphi	MOUCHES Adulticide avec attractifs	Murs Panneaux	Badigeon Pulvérisation	Azamethiphos	250g protège 100m ² au sol - Tour de portes, de fenêtres, créer des panneaux 30x30cm tous les 15 à 20m - Badigeon : 500g dans 250 à 500ml d'eau tiède - Pulvérisation 250g dans 2L d'eau	4 à 8 semaines
Bugster	VOLANTS / RAMPANTS Adulticide	Murs Plafonds Entourage fenêtres et portes	Pulvérisation Nébulisation	Cyperméthrine Pralléthrine	50ml dans 5L d'eau pour 100m ²	4 à 8 semaines
Dobol	VOLANTS / RAMPANTS Larvicide / Adulticide	Traitement de volume	Fumigène	Cyphénothrine	- Acariens et rampants : 1 diffuseur 20g pour 135m ² ou 300m ³ - Puces et volants : 1 diffuseur 20g pour 50m ² ou 130m ³	4 à 8 semaines
Gerapyx	MOUCHES Adulticide	Pour on	Application locale externe	Chrysanthemum cinerariaefolium Tanacetum cinerariifolium Géraniol	10ml pour 100kg de poids vifs Dose maximale : 25ml par animal - Prêt à l'emploi	4 semaines
Larvapyx	MOUCHES Larvicide TENEBRIONS / POUX ROUGES Adulticide	Sols	Epandage	Chrysanthemum cinerariaefolium Tanacetum cinerariifolium Huile de lavandin	3kg pour 100m ² - Prêt à l'emploi	2 à 4 semaines
Maggots	MOUCHES Larvicide	Sol (Litière, fumière, fosse)	Arrosoir Pulvérisation Epandage à sec	Cyromazine	250g diluer dans eau ou sur surface très humide pour 10m ²	4 à 8 semaines
Moscarex	MOUCHES Adulticide avec attractifs	Parois, Panneaux	Badigeon (pin- ceau)	Clothianidine	500ml protège 400m ² - Prêt à l'emploi - Tour de portes, de fenêtres, créer des panneaux 30x30cm tous les 15 à 20m	4 à 8 semaines
Mouch'Clac - Device PM	TENEBRIONS et MOUCHES Larvicide	Sols	Arrosoir Pulvérisation	Diflubenzuron	20g diluer dans eau pour 10m ²	6 à 8 semaines
Mustav+	MOUCHES Répulsif	Animaux Parois	Pulvérisation	Chrysanthemum cinerariaefolium Eucalyptus citriodora	Prêt à l'emploi - Pulvériser mamelle, pattes des bovins, flan, tête, (6 à 8 pulvérisation / animal) - Pulvériser les parois	3 à 4 jours
Nebulous Turbo	VOLANTS / RAMPANTS Adulticide	"Parois Volume"	Pulvérisation Nébulisation	Chrysanthemum cinerariaefolium	- Pulvérisation : 100ml dans 5L d'eau pour 100m ² - Nébulisation : 200ml dans 500L d'eau pour 1000m ³	1 semaine
Novaclac Natura+	VOLANTS / RAMPANTS Adulticide	Parois	Pulvérisation Nébulisation	Chrysanthemum cinerariaefolium Huile eucalyptus citriodora	1L protège 50m ² - Prêt à l'emploi - Pulvériser les parois - Nébuliser les volumes	2 semaines
Novaclac PAE	VOLANTS / RAMPANTS Adulticide	Parois	Pulvérisation	Permethrine Chrysanthemum cinerariaefolium	1L protège 50m ² - Prêt à l'emploi - Pulvériser les parois	4 à 8 semaines
Teenox	TENEBRIONS VOLANTS / RAMPANTS Larvicide / Adulticide	Murs et sols	Pulvérisation	Azamethiphos	- Ténébrions : 100g dans 10L d'eau pour 100m ² - Poux rouges : 1kg dans 200 à 400L d'eau pour 1000m ² - Forte infestation : 2kg dans 200 à 400L d'eau pour 100m ²	12 semaines

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ARMOSA SAS 2023

Les présentes conditions générales de vente (les «Conditions Générales de Vente» ou les «CGV») constituent le socle de la négociation commerciale et sont transmises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande auprès d'ARMOSA SAS («nous», «nos» ou «notre»). Elles s'appliquent à toutes les ventes de produits de notre gamme, sauf accord préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, toute commande par l'acheteur de nos produits implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Dans l'hypothèse où l'acheteur envisagerait d'apporter des modifications à ces Conditions Générales de Ventes, ou dans l'hypothèse où il souhaiterait voir appliquer des conditions générales d'achat, il devra transmettre ses conditions et porter à notre connaissance les dispositions qui seraient contraaires aux présentes. Seule une négociation et une acceptation écrite pourrait introduire une dérogation aux présentes Conditions Générales de Ventes. Nous nous réservons le droit de déroger à certaines clauses des présentes en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de Conditions particulières de vente. L'absence de référence à l'une des provisions des Conditions Générales de Vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

I. COMMANDES

Les commandes qui nous sont adressées directement, ou par l'intermédiaire de nos agents ou de nos représentants, ne deviennent définitives qu'après acceptation expresse et par écrit par notre société et transmission d'un accusé de réception de commande. Le terme «commande» désigne tout ordre portant sur nos produits à nos tarifs, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Chaque commande doit être effectuée par écrit. Sauf convention particulière, le fait d'adresser une commande entraîne pour l'acheteur l'acceptation de nos Conditions Générales de Vente, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat, sauf dans la mesure prévue ci-dessus. Les commandes transmises sont irrévocables pour l'acheteur. Aucune modification de commande ne peut se faire sans notre acceptation discrétionnaire. En tout état de cause toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle nous est parvenue par écrit avant l'expédition des produits et au plus tard 2 jours après réception par nous de la commande initiale, étant entendu que nous ne serons en aucun cas tenus d'accepter ladite résolution ou modification.

II. LIVRAISON

Nos livraisons sont faites en fonction de nos disponibilités. Sauf convention expresse, nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'acheteur ne pourra se prévaloir d'un retard pour annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer une pénalité ou indemnité. Cependant, en cas de retard supérieur à 10 jours, et si ce retard n'est imputable ni à un cas de force majeure ni à une faute de l'acheteur, la résolution de la vente pourra être demandée par l'acheteur, qui récupèrera alors l'acompte versé par lui, sans pouvoir nous réclamer d'autres dommages et intérêts.

Si l'acheteur, après mise en demeure, ne prend pas livraison de la marchandise, nous pourrions, sans préjudice de dommages et intérêts, exiger l'exécution du contrat ou considérer la vente comme résolue de plein droit, les acomptes nous restant acquis. En cas de livraisons successives, le défaut ou l'insuffisance d'une livraison est sans incidence sur les autres livraisons. Sauf conditions particulières, les livraisons sont franco à partir de 700 € hors TVA. Pour des commandes de valeur inférieure à 700 € hors TVA, une somme sera facturée afin de couvrir les frais administratifs et de transport. Cette somme, fonction du département de livraison et du poids de la commande, sera indiquée sur l'accusé de réception de commande.

III. TRANSFERT DE LA PROPRIETE ET DES RISQUES

Les risques de la marchandise et notamment ceux inhérents à son transport sont transférés à l'acheteur dès la délivrance de cette marchandise (la «Délivrance»), qui a lieu :

- Soit au moment de son enlèvement à nos usines ou dépôts, pour toute commande convenue d'enlèvement ;
- Soit au moment du déchargement des produits par le transporteur à l'adresse de livraison du client ou, concernant les ventes à l'export, du transitaire du client, pour toute commande convenue à expédier, quelle que soit leur destination (France ou autres pays) et quelles que soient les modalités de la vente et du règlement du prix du transport.

Concernant les ventes à l'exportation qui se réfèrent aux incoterms, il sera fait application des règles d'incoterms en vigueur lors de la vente. L'incoterm sera mentionné sur l'accusé de réception de commande. Il appartient à l'acheteur de sauvegarder seul ses droits vis-à-vis du transporteur, en cas d'avarie des marchandises, en formulant ses réserves dans les délais et les formes fixés par les règles applicables en la matière.

Nous nous réservons, jusqu'au complet paiement du prix en principal et accessoires par l'acheteur, le droit de propriété sur les produits vendus, nous permettant de reprendre possession desdits produits notamment en cas de défaut de paiement et ce quelle qu'en soit la cause. Cette disposition est applicable en cas d'octroi de délai de paiement et nonobstant toute clause contraire, notamment toute clause insérée dans les conditions générales d'achat de l'acheteur, en application de l'alinéa second de l'article L. 624-16 du Code de commerce. Tout acompte versé par l'acheteur nous restera acquis sans préjudice de toutes autres actions que nous serons en droit d'intenter. En revanche, comme indiqué ci-dessus, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'acheteur dès la Délivrance des produits commandés. Par conséquent, l'acheteur devra régler le montant du prix de la marchandise en cas de disparition, par voie accidentelle ou non, ayant eu lieu après la Délivrance telle que définie ci-dessus et avant le transfert de propriété. De plus, l'acheteur s'engage à informer les tiers des droits de propriété du vendeur sur les produits.

Les marchandises encore en possession de l'acheteur seront conventionnellement présumées celles encore impayées. En conséquence, nous pourrions les revendiquer, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts pour défaut de paiement du prix total ou partiel et de notre droit de résolution des ventes en cours.

IV. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES

En application du principe de responsabilité élargie du producteur (Code de l'environnement articles L541-10 à L541-10-17), la société ARMOSA pourvoit et contribue à la prévention et à la gestion des déchets issus des produits commercialisés. La société ARMOSA est enregistrée aux registres d'éco-organismes des filières Déchets diffus spécifiques (IDU : FR218258_07ZTVB) et Emballage ménagers (IDU : FR213965_01ZFGH).

Garantie des produits hors appareils électriques.

Nous garantissons nos produits en ce qui concerne leur contenu, leur qualité et leur conformité à la commande, pour autant qu'ils soient vendus dans l'emballage d'origine fermé. La garantie contractuelle est valable pour une durée de 1 an à compter de la date de Délivrance. Comme nous ne contrôlons pas les facteurs externes lors de l'emploi de nos produits, tel que par exemple la concentration et la quantité utilisée, la méthode et les appareils d'application, les facteurs climatologiques et environnementaux, la nature de l'objet traité, nous ne pouvons pas nous porter garants quant à l'efficacité des traitements, ni être tenus responsables pour des dégâts éventuels quels qu'ils soient.

Garantie des appareils électriques.

Tous nos appareils sont garantis pendant 2 ans à compter de la date d'envoi. La garantie couvre les pièces de rechange et la main d'œuvre et n'est valable

que lorsque les défauts sont la suite d'un emploi normal. Toutes les réparations se font dans nos magasins, l'envoi des appareils défectueux étant à charge du client. Ne sont pas couverts par cette garantie, les tubes actiniques, joints et toute usure normale des parties mouvantes.

Les indications d'emploi inscrites sur les étiquettes, notices... sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées aux cas particuliers de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol, variétés végétales et sensibilité particulière, état de la culture, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'applications, etc. Nous déclinons toute responsabilité, quant aux conséquences de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. En outre, l'emploi de tout mélange non recommandé par nos soins, ou avec des produits n'étant pas de notre fabrication, reste sous l'entière responsabilité de l'utilisateur qui doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité entre eux des produits utilisés.

La société Armosa est titulaire d'un contrat Plan d'Assurance des Entreprises Responsabilités Civiles ayant pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard des tiers du fait des activités de commerce de gros produits chimiques, distributeur de produits anti-nuisibles - produits phytosanitaires et arboriculture, fabrication en sous-traitance.

V. PAIEMENT

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci. Toutes nos factures sont payables à quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours nets date de facture, sous les conditions commerciales prévues à la commande. Les conditions financières sont soumises à l'approbation de notre service financier. Nous nous réservons le droit de fixer une limite de crédit et de la réduire à tout moment en fonction de notre appréciation des risques encourus et des garanties offertes par l'acheteur.

Les marchandises sont fournies aux prix en vigueur au moment de la passation de la commande exprimées en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande pour la marchandise concernée ; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix de la marchandise. Les prix sont donnés sans engagement de durée et peuvent être modifiés. Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, transport non compris, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Des frais liés à la logistique, au stockage/déstockage, à la dépalettisation et/ou au déconditionnement sont imputables à certaines références en fonction de critères définis dans les tarifs communiqués à l'acheteur. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

En cas de retard de paiement ou au vu des informations financières dont nous pouvons disposer sur le client, nous nous réservons le droit de suspendre la livraison des commandes en cours et/ou de refuser toute nouvelle commande ainsi que de reconsidérer éventuellement les conditions de paiement que nous aurions consenties, en exigeant des garanties et/ou des modalités de paiement telles que paiement comptant ou avant livraison.

En cas d'expéditions échelonnées de produits faisant l'objet d'une commande ou d'un marché, les factures correspondant à chaque livraison sont payables à leurs échéances respectives, sans attendre que la totalité des produits faisant l'objet de la commande ou du marché ait été livrée.

VI. PENALITES DE RETARD

De plein droit, les pénalités de retards sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Le non-paiement d'une facture à l'échéance entraîne :

- L'exigibilité du paiement d'une indemnité forfaitaire de retard de quinze pourcents (15 %) sur les sommes échues,
- L'exigibilité du paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvre-

ment d'un montant de 40€ due par facture impayée (article D. 441-5 du Code de commerce) ;

- La faculté de considérer la vente comme résolue et de suspendre les livraisons en cours, sans préjudice de l'application de la clause de réserve de propriété.

VII. RÉCLAMATIONS

L'absence de réserves lors de la réception de la marchandise par le client ou son représentant éteint toute réclamation relative aux défauts apparents et aux produits manquants. Si l'acheteur n'a pas procédé au contrôle de la qualité de la marchandise dans un délai de soixante-douze (72) heures à compter de la Délivrance ou si, l'ayant fait, il a utilisé ou cédé ladite marchandise, nous ne pourrions être responsables des dommages pouvant résulter de son utilisation. La réclamation formulée par l'acheteur ne suspend pas le paiement des produits concernés. Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être mise en cause pour des faits survenus en cours de transport, et notamment destruction, avaries, perte ou vol.

Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou des produits manquants constatés. Aucun retour de produit ne pourra être effectué par l'acheteur sans notre accord préalable exprès et écrit.

Dans l'hypothèse où la marchandise serait utilisée pour un usage ou selon un procédé habituellement non admis pour des produits du même type ou pour un usage et selon des conditions que nous n'aurions pas expressément acceptées, ou pour un usage ne faisant pas l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, aucune réclamation ne sera recevable.

Dès lors que l'acheteur nous aura adressé sa réclamation dans un délai inférieur à une semaine à compter de la Délivrance, nous nous engageons à remplacer ou à rembourser, à notre convenance, toute marchandise que nous aurons reconnue non conforme ou atteinte d'un vice caché, à l'exclusion de tous dommages et intérêts et sans que l'acheteur ne puisse prétendre à la résolution de la commande le cas échéant.

VIII. FORCE MAJEURE

Constitueront des causes d'extinction ou de suspension de nos obligations sans recours de l'acheteur, les accidents affectant la production et le stockage de nos produits, l'arrêt total ou partiel de l'approvisionnement, la défaillance du transporteur, l'incendie, l'inondation, le bris de machines, la grève totale ou partielle, les décisions administratives, le fait de tiers, la guerre et tout événement extérieur qui serait de nature à retarder, à empêcher ou à rendre économiquement exorbitante l'exécution de nos engagements.

Dans tous les cas, nous vous préviendrons et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter la durée et les effets du cas fortuit, de la force majeure ou de la circonstance empêchant l'exécution de la prestation. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de trois mois, le contrat pourra être résilié de plein droit et sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

IX. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Toute question relative aux présentes Conditions Générales de Vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et notamment à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Tout différend au sujet de l'application des présentes Conditions Générales de Vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus avec l'acheteur ou du paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de commerce de Avignon, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



ARMOSA SAS

209-217, Avenue de la République - Parc de la Croisée B1-B2

93800 Epinay-sur-Seine

Email: info-fr@armosa.eu - Tél: 04 90 02 16 20

www.armosa.eu



ARMOSA

keeping nature at its best